

**Diplomatie climatique: La société civile latino-américaine à la
rescousse d'une coopération internationale en panne?**

Par

Marc Lebel-Racine (909 282 013)

Sous la direction de

M. Érick Duchesne

Institut québécois des hautes études internationales



Le 5 janvier 2012

Table des matières

Introduction	4
1. Les causes du blocage des négociations internationales	10
1.1 Définition de concepts.....	10
1.2 Les principaux modèles théoriques de problèmes d'action collective et de coopération internationale	12
1.2.1 La tragédie des communaux.....	13
1.2.2 Le dilemme du prisonnier.....	14
1.2.3 La théorie des jeux	15
1.3 L'inefficacité des accords existants et leur impact limité sur l'Amérique latine	16
1.4 La multiplicité d'acteurs dans les négociations internationales et la monopolisation des débats par les États puissants	18
1.5 L'obstacle posé par la souveraineté étatique	21
1.6 Le rôle des acteurs non-étatiques dans les théories des relations internationales	24
1.6.1 Les écoles réaliste et néoréaliste.....	24
1.6.2 L'école néolibérale.....	25
1.6.3 La théorie libérale d'Andrew Moravcsik.....	26
1.6.4 L'école constructiviste.....	27
2. Les avenues pour renouveler la coopération internationale dans la lutte aux changements climatiques.....	28
2.1 La diplomatie renouvelée par une participation accrue de la société civile globale	29
2.2 Les efforts de coordination lancés par la société civile et l'objectif de constituer un front uni en Amérique latine	32
2.3 La « Conférence des peuples » sur le climat à Cochabamba en 2010.....	34
2.4 Des pistes de solutions au manque de coordination des initiatives de la société civile latino-américaine afin de résoudre les problèmes d'action collective dans le dossier climatique	38
2.5 L'effet <i>boomerang</i> : les synergies entre ONG du Nord et du Sud.....	43
2.6 L'influence réelle de la société civile dans les négociations climatiques internationales	46
Conclusion.....	49
BIBLIOGRAPHIE	56
APPENDICE A.....	64
APPENDICE B.....	65

GLOSSAIRE DES SIGLES

- AGNU : Assemblée générale des Nations Unies
- AME : Accords multilatéraux en environnement
- BRIC : Brésil, Russie, Inde et Chine
- CAN : Climate Action Network ou Réseau Action Climat
- CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
- CDB : Convention sur la diversité biologique
- CEDH : Cour européenne des droits de l'Homme
- CIDH : Commission interaméricaine des droits de l'Homme
- CIJ : Cour internationale de justice
- CdP : Conférence des parties
- DD : Développement durable
- DUDH : Déclaration universelle des droits de l'Homme
- FMN : Firme multinationale
- FSC : Forest Stewardship Council
- GES : Gaz à effet de serre
- GIEC : Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques
- HCR : Haut commissaire des réfugiés des Nations Unies
- IIDH : Institut international des droits de l'Homme
- LULUCF : Land Use, Land Use Change and Forestry
- MDP : Mécanisme de développement propre
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
- OI : Organisation internationale
- OMC : Organisation mondiale du commerce
- OMM : Organisation météorologique mondiale
- ONG : Organisation non gouvernementale
- ONGE : Organisation non gouvernementale à vocation environnementale
- ONU : Organisation des Nations unies
- OSC : Organisations de la société civile
- PD : Pays développés
- PED : Pays en développement
- PIB : Produit intérieur brut
- PMA : Pays moins avancé
- PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement
- PPM : Parties par million
- PRCMD : Principe de responsabilité commune mais différenciée
- UNESCO : United Nations Education, Science and Culture Organization
- WWF : World Wide Fund for Nature

Introduction

« Le réchauffement du système climatique est sans équivoque. On note déjà, à l'échelle du globe, une hausse des températures moyennes de l'atmosphère et de l'océan, une fonte massive de la neige et de la glace et une élévation du niveau moyen de la mer »¹.

Les changements climatiques représentent un défi global pour l'humanité en ce début du XXI^e siècle. Selon plusieurs observateurs, il s'agit de l'enjeu le plus urgent auquel les décideurs politiques doivent faire face à l'heure actuelle. Les chefs d'État devront donc, tôt ou tard, prendre des engagements audacieux et concertés sur une longue période afin d'atténuer les conséquences du réchauffement planétaire. Après l'échec relatif du Protocole de Kyoto en raison de la non-ratification par les États-Unis et l'absence de contraintes pour des pays émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil - sans compter que des États comme le Canada n'ont pas respecté leurs engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et ont annoncé leur intention de se retirer du traité - les négociations internationales sont bloquées.

La communauté internationale devra donc rehausser son niveau de coopération afin de trouver des solutions à l'enjeu global posé par le réchauffement planétaire et ses conséquences désastreuses sur les sociétés humaines et les écosystèmes du monde entier. L'enthousiasme engendré par la signature de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992 a rapidement cédé la place à un sentiment généralisé de déception et d'impuissance dans la société civile transnationale, en particulier depuis le blocage des négociations aux réunions de la Conférence des parties (CdP)² à Copenhague en 2009 et à Durban en 2011. Lors de ces rencontres de haut niveau, des divergences fondamentales entre pays industrialisés, pays émergents et pays en développement (PED) ont mené à une impasse politique. De surcroît, plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) s'y sont fait refuser l'accès aux négociations. Avec le Protocole de Kyoto qui arrive à

¹ GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC), « *Changements climatiques 2007 -- Rapport de synthèse* », [En ligne], <http://www.ipcc.ch> (Page consultée le 3 septembre 2011), p.72. (Le GIEC a été créé conjointement par le PNUE et l'OMM et a publié son premier rapport en 1990. Il a d'ailleurs été co-récepteur du Prix Nobel de la paix en 2007).

² La CdP est l'organe décisionnel suprême de la CCNUCC.

échéance le 31 décembre 2012, le temps commence à presser pour la signature d'un nouvel accord juridiquement contraignant. Ce traité devra être plus conforme aux attentes des États signataires et au paysage changeant des relations internationales. Or, le peu d'ambition affiché par la classe politique pousse la société civile à prendre les devants et à exiger des mesures immédiates pour combattre les changements climatiques.

Afin d'offrir un bref survol historique, l'enjeu climatique a d'abord émergé comme un problème scientifique lorsque le physicien Joseph Fourier a soulevé l'existence de l'effet de serre en 1824³. Depuis les années 1970, le thème a été pris d'assaut par les économistes, juristes et représentants gouvernementaux de la planète, particulièrement depuis que le Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) s'est servi de son autorité et de sa légitimité scientifiques pour sonner l'alarme quant aux conséquences du changement climatique sur l'humanité, ou lorsque des économistes comme Nicholas Stern en Grande-Bretagne ont soulevé les coûts astronomiques de l'inaction⁴. Or, c'est véritablement dans les années 1980 que les acteurs politiques ont entamé la campagne globale de lutte contre la prolifération des GES d'origine anthropique. Cette entreprise a culminé avec l'adoption de la CCNUCC en 1992 - entrée en vigueur le 21 mars 1994 - et à la signature du Protocole de Kyoto en 1997 – entré en vigueur le 16 février 2005 - dans la perspective d'unir les efforts mondiaux de lutte aux changements climatiques.

Au chapitre des répercussions du réchauffement planétaire, nous pouvons soulever entre autres des risques pour la vie humaine comme en témoignent la disparition probable à moyen terme d'archipels à basse altitude comme Tuvalu et le phénomène corollaire de prise en charge des réfugiés climatiques. Nous pouvons

³ Harriet BULKELEY et Peter NEWELL, *Global Institutions: Governing Climate Change*, London (New York), Routledge, 2010, p.25.

⁴ Nicholas STERN, *The Economics of Climate Change: The Stern Review*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007. (M. Stern a chiffré les dommages résultant de l'inaction face aux changements climatiques à 20% du PIB mondial).

également évoquer des noyades imputables à la fonte des banquises dans l'Arctique⁵, la baisse draconienne du potentiel de réflexion du rayonnement solaire par les banquises et le dégel du pergélisol risquant de libérer d'importantes quantités de méthane dans l'atmosphère et d'endommager les infrastructures de l'Arctique. Pour des régions comme l'Amérique centrale, il y aura inévitablement davantage d'épisodes d'inondations et de tempêtes tropicales. Du côté de l'Amérique du Sud, les glaciers andins intertropicaux s'amenuisent et devraient disparaître d'ici 20 à 40 ans, ce qui aura un impact important sur les ressources d'eau douce et pourrait occasionner un stress hydrique dans la région⁶. Il faut également mentionner le remplacement des forêts tropicales par la savane, les pertes de récoltes et les effets concomitants sur la sécurité alimentaire en Amérique du Sud⁷. La plupart de ces phénomènes valent également pour le reste du monde, tout comme les vagues de chaleur, les sécheresses qui poussent de plus en plus d'agriculteurs à abandonner leur terre pour aller chercher du travail en ville⁸, les pertes importantes pour la biodiversité et la régénération forestière avec la prolifération des parasites et des feux de forêt, puis les troubles pour la santé humaine comme l'augmentation des cas de contraction du paludisme⁹. Cette liste non-exhaustive des conséquences des changements climatiques est connue par les décideurs publics et devrait pourtant servir d'incitatif au respect des engagements pris dans les traités internationaux. D'autre part, les conséquences appréhendées pour l'Amérique latine - dont le degré de résilience aux dérèglements climatiques est plutôt faible – devraient raffermir la volonté des ONG de faire pression sur les dirigeants de la planète afin de plancher sur des mécanismes d'atténuation des changements climatiques. Cela dit, les changements climatiques résultent d'un phénomène naturel, mais ils sont amplifiés par les activités humaines comme la déforestation, l'agriculture intensive et l'utilisation de combustibles fossiles pour les transports et les activités industrielles. Les acteurs de la diplomatie climatique devront donc surmonter les blocages dus aux États qui désirent

⁵ Amy SINDEN, « Climate Change and Human Rights », *Journal of Land Resources and Environmental Law*, 27(1), 2008, p.16.

⁶ Dorte VERNER, *Reducing Poverty, Protecting Livelihoods, and Building Assets in a Changing Climate*, Washington D.C., Banque mondiale, 2010, p.2.

⁷ GIEC, *op.cit.*, p.11.

⁸ PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL, « Farmers Abandon Land as Drought Spreads Hunger », *Programme alimentaire mondial*, [En ligne], 2010, <http://www.wfp.org/stories/drought-bolivia-drives-farmers-their-fields> (Page consultée le 13 novembre 2011).

⁹ John B. RUHL, « Climate Change Adaptation and the Structural Transformation of Environmental Law », *Florida State University Law Journal*, 40(363), 2010, p.378.

d'abord et avant tout défendre leur intérêt national lors de négociations souvent houleuses lorsque vient le temps d'aborder la question de la responsabilité face aux changements climatiques. C'est également au regard de cette problématique majeure que se fait sentir l'urgence d'instaurer une véritable gouvernance globale qui prenne acte du pouvoir accru des acteurs non-étatiques et des entités sub-étatiques dans un contexte de globalisation.

Sur le plan académique, les changements climatiques constituent un domaine multidisciplinaire de choix pour la rédaction d'un essai sur le thème de la diplomatie climatique. Je me concentrerai donc sur les jeux de pouvoir et, subsidiairement, sur les dispositifs juridiques pouvant être utilisés par la constellation d'acteurs intervenant dans la gouvernance climatique internationale. Je ne traiterai donc pas des enjeux économiques, énergétiques, éthiques ou du sort déplorable des déplacés environnementaux qui devront bientôt faire l'objet d'un nouveau statut juridique. Les acteurs du climat – États, groupes d'affaires, firmes multinationales (FMN), groupes d'intérêt, scientifiques, organisations internationales (OI), société civile transnationale, entités fédérées, villes – devront innover en matière de mécanismes de coopération pour trouver une issue équitable aux négociations climatiques internationales qui en sont à un point mort en raison des désaccords entre certains gros joueurs. Pour dépasser ce débat stérile, les acteurs non-étatiques peuvent forcer les États à modifier leurs rapports mutuels. À une époque où les enjeux environnementaux sont souvent éclipsés par des questions d'économie, de commerce, de sécurité et de défense, les organisations de la société civile (OSC) entrent en jeu pour remettre les dossiers environnementaux à l'ordre du jour. Le rôle traditionnel, voire le monopole de l'État en tant qu'acteur unitaire des relations internationales, est aujourd'hui bouleversé par l'émergence de ces nouveaux acteurs non-étatiques.

À la lumière de ces métamorphoses du système international qui forcent les États à reconnaître l'essor des OSC, notamment par l'entremise des organisations non gouvernementales environnementalistes (ONGE), ma question de recherche pivotera autour des avenues que la diplomatie climatique devra emprunter pour renouveler les mécanismes de coopération internationale. Dans cette entreprise gigantesque qui

nécessitera des compromis de part et d'autre, la société civile est susceptible d'assumer une fonction démocratique cruciale consistant à faire pression sur les décideurs publics et à fournir de l'information et de l'expertise lors des négociations. Nous savons que des coalitions d'États se forment – de façon ad hoc ou bien à la suite de processus bien organisés lorsque les intérêts convergent – et que la société civile transnationale peut influencer les gouvernements dans l'élaboration de la politique étrangère. Voici donc la question de recherche spécifique que j'ai retenue pour mon essai : quel est l'impact de la société civile latino-américaine – s'il existe ou non une coalition – dans la diplomatie climatique et quelles mesures peuvent être entreprises pour coordonner les efforts régionaux dans le but de parvenir à un nouvel accord multilatéral contraignant sur les changements climatiques?

En raison de l'hétérogénéité de la société civile latino-américaine, je pose l'hypothèse qu'il n'existe pas d'effort coordonné majeur dans le dossier climatique en Amérique latine à l'heure actuelle. Plusieurs mécanismes de coopération devront donc être mis en œuvre prochainement pour mobiliser le continent autour d'une réalité qui les affectera substantiellement. Or, les préoccupations environnementales peuvent être considérées comme un bien de luxe du Nord compte tenu des niveaux de pauvreté particulièrement élevés dans lequel vit 44% de la population latino-américaine¹⁰, ce qui contraint les OSC de cette région à établir leurs priorités en fonction de la réalité socioéconomique avant de s'attaquer aux enjeux environnementaux. Toutefois, des initiatives paradiplomatiques¹¹ ou émanant de la société civile pourraient possiblement mener à un front commun latino-américain face aux changements climatiques. En dépit de quelques alliances ponctuelles en Amérique latine qui ont été couronnées de succès à divers degrés, nous pouvons difficilement parler d'une coordination qui se distingue du reste des PED dans le dossier des changements climatiques. Le niveau de pauvreté et la marginalisation de plusieurs communautés rendent le terrain peu propice aux coalitions environnementales qui militent sur le long terme pour un enjeu spécifique, car la pauvreté chronique requiert une attention immédiate. De plus, les régimes politiques

¹⁰ Andrew SIMMS, *Up in Smoke? Latin America and the Caribbean: The Threat from Climate Change to the Environment and Human Development*, London, New Economics Foundation, 2006, p.3.

¹¹ La paradiplomatie désigne des initiatives internationales émanant d'entités non-souveraines. Ainsi, l'action internationale du Québec peut être considérée comme une forme de paradiplomatie.

sont très différents dans leur nature d'un pays à l'autre. Des gros joueurs comme le Brésil qui recherchent de la crédibilité en tant qu'acteurs respectant les forces du marché voient peu d'avantages à parler d'une seule voix avec des pays pauvres qui s'identifient davantage à l'anti-impérialisme et l'indigénisme comme la Bolivie. En outre, la société civile transnationale se distingue par le fait qu'elle tente de transcender les frontières nationales et continentales. Enfin, l'Annexe 1 de la CCNUCC ne vise aucun État latino-américain, ce qui diminue d'autant le poids politique de cette région lors des négociations climatiques.

Le choix de l'Amérique latine m'est venu naturellement non seulement en raison de mon intérêt marqué pour cette région après y avoir voyagé et réalisé des projets de solidarité internationale, mais également en raison de la « Conférence des peuples sur les changements climatiques et les droits de la Terre-Mère » qui a débouché sur l'Accord de Cochabamba en Bolivie en avril 2010. Cet événement non-partisan a réuni des membres de la société civile transnationale désireux de proposer de nouvelles avenues pour lutter contre les changements climatiques, hors de la domination du G2 (Chine et États-Unis) et des puissances qui monopolisent les négociations internationales sur le climat. De plus, l'Amérique latine traverse une période de bouleversements politiques qui a mené à la prise de pouvoir de gouvernements se revendiquant du « socialisme du 21e siècle » (Bolivie, Équateur, Venezuela, etc.). Ces États, sans exercer une influence majeure sur la diplomatie climatique, s'inscrivent en porte-à-faux avec la gouvernance climatique libérale axée principalement sur des marchés du carbone et des mesures volontaires qui ne s'attaquent pas au cœur de l'enjeu climatique, souvent parce qu'ils reposent sur des solutions technologiques et une vision anthropocentrique de l'environnement.

Dans la première partie de mon essai, je broserai un portrait général des causes du blocage des négociations climatiques. Outre la souveraineté étatique et le manque de mécanismes pour accroître le rôle bénéfique de la société civile dans la diplomatie climatique, il sera question de la multiplicité d'acteurs qui interviennent dans ce jeu complexe et des problèmes d'action collective schématisés par certains auteurs. Dans la seconde partie, je traiterai des solutions potentielles reposant sur des

mécanismes de coopération qui pourraient mener à la signature d'un nouvel accord multilatéral contraignant sur le climat d'ici 2015. Or, pour parvenir à un tel résultat, la société civile – et en particulier les ONG d'Amérique latine et d'autres régions qui seront durement frappées par le réchauffement planétaire - devra redoubler d'efforts dans son entreprise de diffusion d'idées, de connaissances spécialisées et de normes destinées à influencer le comportement des États dans les négociations internationales.

1. Les causes du blocage des négociations internationales

1.1 Définition de concepts

Avant d'aller plus loin, il est essentiel de fournir quelques définitions pour éclaircir l'utilisation de certains termes. Le réchauffement planétaire correspond à une « perturbation du système climatique par les activités humaines et spécialement par l'infléchissement de la composition de l'atmosphère »¹². En ce qui a trait aux OI, ce sont des « arrangements formels transcendant les frontières nationales qui fournissent une architecture institutionnelle pour faciliter la coopération entre les membres dans divers domaines »¹³. D'ailleurs, le nombre d'OI a connu une croissance fulgurante en passant de moins d'une centaine en 1945 à environ 1500 au début des années 1990¹⁴. Pour sa part, la société civile correspond plus ou moins à « un ensemble d'institutions non gouvernementales qui dispose d'une force assez grande pour constituer un contrepoids à l'action de l'État »¹⁵. Cet ensemble, plus ou moins bien circonscrit dans la littérature, peut empêcher l'État de dominer et d'atomiser le reste de la société sans toutefois le contraindre dans ses fonctions de gardien de la paix et d'arbitre entre les divers intérêts de la population¹⁶. La société civile s'exprime souvent à travers l'action des ONG, soit des « organisations privées sans but lucratif dont l'objectif principal consiste à exercer

¹² Yvette VEYRET (sous la direction de), *Dictionnaire de l'environnement*, Paris, Armand Colin, 2007, p.55.

¹³ Gunnar FERMANN (sous la direction de), *International Politics of Climate Change: Key Issues and Critical Actors*, Oslo, Scandinavian University Press, 1997, p.16.

¹⁴ *Loc. cit.*

¹⁵ Iati IATI, « The Potential of Civil Society in Climate Change Adaptation Strategies », *Political Science*, 60(19), 2008, p.19-20.

¹⁶ Iati IATI, *loc. cit.*

une influence publique destinée à une forme de changement social »¹⁷. De façon générale, les ONG répondent aux trois critères suivants : elles ne résultent pas d'arrangements intergouvernementaux, elles possèdent un champ d'expertise ou des intérêts pertinents pour les institutions internationales et elles s'expriment indépendamment des gouvernements nationaux¹⁸. Avec le phénomène de globalisation, le nombre d'ONG qui mènent des activités internationales est passé d'environ 6000 à 26 000 dans les années 1990¹⁹.

D'autre part, la notion de gouvernance désigne « un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés et incertains »²⁰. Ce concept met en relief les divers niveaux de transformation des modalités de l'action publique. La gouvernance globale vient bousculer le modèle politique traditionnel dans lequel seules les autorités politiques élues sont dépositaires de la gestion des affaires publiques. Elle se distingue donc de l'idée classique du gouvernement et fait écho à l'idée d'une « crise de la gouvernabilité » et de la citoyenneté. Elle met également l'accent sur « la multiplicité et la diversité des acteurs qui peuvent intervenir dans la gestion des affaires publiques, en particulier, les acteurs non-étatiques et ceux de la société civile »²¹. Pour sa part, le politologue Peter Haas définit la gouvernance globale comme une sphère qui englobe des activités internationales, transnationales et régionales dans les secteurs public et privé et qui transcende les frontières nationales²². Les communautés épistémiques se définissent comme des « réseaux transnationaux informels, regroupant diplomates officiels, experts et groupes d'intérêt, bien au-delà des États qui vont prendre la décision »²³. Enfin, la diplomatie ne peut plus être conçue comme la seule interaction entre les États-nations. C'est plutôt un processus qui

¹⁷ Jeffrey M. AYRES, « Civil Society Participation in Canadian Foreign Policy: Expanded Consultation in the Chrétien Years », dans Patrick James, Nelson Michaud et Marc J. O'Reilly (sous la direction de), *Handbook of Canadian Foreign Policy*, Lanham, Lexington Books, 2006, p.493.

¹⁸ Elisabeth CORELL et Michele BETSILL, *NGO Diplomacy: The Influence of Nongovernmental Organizations in International Environmental Negotiations*, Cambridge (Massachusetts), MIT Press, 2008, p.4.

¹⁹ Jeffrey M. AYRES, *op. cit.*, p.493-494.

²⁰ Yvette VEYRET (sous la direction de), *op. cit.*, p.179.

²¹ *Loc. cit.*

²² Peter M. HAAS (sous la direction de), *International Environmental Governance*, Burlington, Ashgate, 2008, p.xviii.

²³ Sandrine MALJEAN-DUBOIS, *La diplomatie climatique : Enjeux d'un régime international du climat*, Paris, Éditions A. Pedone, 2010, p.32-33.

comprend une kyrielle d'acteurs représentant divers intérêts, dont les ONG qui s'expriment au nom d'intérêts transnationaux. Gardons à l'esprit que les diplomates sont des « acteurs qui agissent au nom d'une entité clairement identifiée »²⁴. Cette définition met l'accent sur le critère de représentation et non uniquement sur la souveraineté étatique pour parler de diplomatie. Cela ouvre donc la voie à l'exercice d'une diplomatie non-gouvernementale qui sera examinée en deuxième partie de mon essai.

1.2 Les principaux modèles théoriques de problèmes d'action collective et de coopération internationale

« Les propositions justifiées et modérées présentées à Kyoto sont depuis longtemps à la poubelle et les générations futures devront se réfugier sur les terres émergées, à un moment où la population humaine explose »²⁵.
- Frédéric Back, réalisateur et artiste

Avant de se lancer dans les analyses plus poussées, il est essentiel de fournir quelques éléments théoriques pour problématiser l'action collective et les défis de coopération internationale dans le dossier climatique. Le climat étant un bien commun, les émissions de GES des États ne s'arrêtent pas par magie aux frontières, mais se répercutent plutôt sur l'ensemble de la planète. La communauté internationale ne dispose donc pas de l'option d'ignorer la réalité du réchauffement planétaire d'origine anthropique. Au contraire, des mesures musclées d'action collective et de soutien aux États du Sud - qui sont déjà victimes et qui devront essuyer la majeure partie des conséquences néfastes des changements climatiques - doivent être mises en place.

Face à ce constat, les États du Nord se sont engagés à effectuer des transferts technologiques et financiers au Sud pour leur permettre d'atténuer les conséquences potentiellement dramatiques des changements climatiques. Tout porte cependant à croire que ces engagements, s'ils sont bel et bien mis en œuvre, ne seront pas suffisants. Dans le contexte de globalisation politique et économique auquel nous assistons présentement, les États sont de plus en plus interdépendants, comme en atteste le jeu complexe de la gouvernance climatique. Les pays du Nord, largement responsables de l'effet de serre anthropique d'un point de vue historique, devront

²⁴ Elisabeth CORELL et Michele BETSILL, *op. cit.*, p.2.

²⁵ Frédéric BACK, « Plantez des arbres! », *La Presse*, 5 novembre 2011, Cahier Enjeux, p.2.

trouver des solutions aux trois modèles de problèmes d'action collective présentés dans cette section afin d'aider le Sud dans l'entreprise d'atténuation, et forcément d'adaptation aux changements climatiques, car les mesures d'atténuation risquent d'être insuffisantes.

1.2.1 La tragédie des communaux

Dans un premier temps, la métaphore de la tragédie des communaux, schématisée par l'écologiste Garrett Hardin dans la revue *Science* en 1968, est très instructive dans le cas des changements climatiques. M. Hardin a imaginé un pré ouvert à tous les bergers qui devaient arbitrer entre leur désir rationnel de maximiser leur troupeau individuel et la nécessité de ne pas éroder le pré de façon abusive. Malgré des efforts louables de vulgarisation, cette schématisation est fataliste dans la mesure où son auteur estime que « la ruine est la destination vers laquelle tous les hommes se ruent, chacun poursuivant son meilleur intérêt dans une société qui croit en la liberté des biens communs »²⁶. Ce dysfonctionnement peut être expliqué par la tentation du gain personnel immédiat qui compromet l'usage à long terme d'un bien commun limité. Comme solution, M. Hardin a proposé la propriété privée ou bien la propriété de l'État afin de freiner les ardeurs individualistes des utilisateurs du bien commun, ici le climat.

Cette solution binaire d'apparence simpliste a été remise en question par de nombreux auteurs dont Elinor Ostrom. Celle-ci a détaillé une panoplie d'alternatives théoriques et empiriques pour assurer une action collective cohérente sans s'en tenir uniquement à la propriété privée ou publique, notamment par l'instauration d'organisations volontaires chargées de gérer des biens communs pour la collectivité²⁷. Quoiqu'il en soit, les travaux de Garrett Hardin sur la tragédie des communaux ont pavé la voie aux recherches dans le domaine et exercent toujours une influence considérable sur les travaux portant sur la gestion de biens communs comme le climat. En effet, l'idée d'une « coercition mutuelle résultant d'un consentement mutuel »²⁸ est plus ou moins la

²⁶ Garrett HARDIN, « The Tragedy of the Commons », *Science*, 162(3859), 1968, p.1244.

²⁷ Elinor OSTROM, *Gouvernance des biens communs*, Bruxelles, Éditions de Boeck, 2010, p.13.

²⁸ Garrett HARDIN, *op. cit.*, p.1245.

formule qui a été retenue dans le cas du Protocole de Kyoto. Celui-ci impose des contraintes aux États contribuant le plus aux dérèglements climatiques. Soulignons enfin que M. Hardin n'a pas été le premier à se pencher sur le problème de la gestion collective des biens communs. Le philosophe Aristote discutait déjà dans son deuxième livre intitulé « La politique » du fait que « ce qui est commun au plus grand nombre fait l'objet des soins les moins attentifs. L'homme prend le plus grand soin de ce qui lui est propre, il a tendance à négliger ce qui lui est commun »²⁹.

1.2.2 Le dilemme du prisonnier

Le modèle mis au point par Garrett Hardin a souvent été adapté sous la forme d'un autre modèle d'action collective, soit le dilemme du prisonnier. Dans ce modèle, chaque acteur cherche également à maximiser ses intérêts personnels, ce qui sape les bases de la coopération internationale³⁰. Seuls des cycles de négociation bien orchestrés comme les rencontres annuelles de la CdP et des divers groupes de travail sur le climat peuvent rétablir la confiance nécessaire pour éviter le dilemme du prisonnier. En effet, une communication fréquente entre les divers acteurs de la diplomatie climatique est susceptible de produire une certaine prévisibilité du comportement des États lors des négociations. La collaboration entre les signataires de la CCNUCC vise également à pallier le problème des États clandestins (*free riders*), soit une situation où « un acteur ne peut être exclu des bénéfices fournis par les autres acteurs, ce qui le motive à ne pas contribuer à l'effort collectif, mais à se comporter en passager clandestin qui met à mal le bénéfice collectif »³¹.

Dans les négociations climatiques, il y a des États puissants comme la Chine et l'Inde qui sont accusés par les États-Unis de profiter démesurément de l'absence d'engagements juridiques et du mécanisme de développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto qui consiste en des transferts technologiques et financiers des pays

²⁹ Elinor OSTROM, *op. cit.*, p.15.

³⁰ François GEMENNE, *Géopolitique du changement climatique*, Paris, Armand Colin, 2009, p.105.

³¹ Elinor OSTROM, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, New York, Cambridge University Press, 1990, p.6.

du Nord pour des projets de lutte aux changements climatiques dans des PED. Par la suite, les investisseurs et entreprises des pays riches, qui viennent d'obtenir une occasion de réaliser des profits, reçoivent des crédits pour atteindre leurs propres objectifs d'émissions. Cela dit, le modèle théorique du dilemme du prisonnier ne s'applique pas réellement dans le cas de la diplomatie climatique en raison de la communication entre les acteurs.

1.2.3 La théorie des jeux

Enfin, la théorie des jeux illustre avec éloquence que les acteurs des négociations doivent absolument tenir compte de la position de leurs pairs. Ainsi, les participants aux négociations - surtout les représentants étatiques, mais également des acteurs non-étatiques qui participent assidûment aux réunions de la CdP - recherchent une solution optimale qui maximise les gains relatifs de chaque partie contractante d'un accord. Les négociations comme celles de Kyoto ressemblent à un jeu de poker dans lequel les négociateurs doivent anticiper les effets à long terme de leurs décisions tout en prévoyant les réactions à court terme de leurs homologues. Malgré les pressions constantes des OSC de plus en plus présentes dans les négociations climatiques, comme en attestent les 250 ONG qui avaient le statut d'observateurs à la Conférence de Kyoto, les négociateurs attendent généralement au dernier moment pour bouger. Autrement, des concessions précipitées pourraient inciter les autres joueurs à multiplier les demandes pour tenter de faire plier plus rapidement des États récalcitrants³².

³² Sebastian OBERTHÜR et Hermann E. OTT, *The Kyoto Protocol: International Climate Policy for the 21st Century*, New York, Springer, 1999, p.29 et 86.

1.3 L'inefficacité des accords existants et leur impact limité sur l'Amérique latine

"Aren't we a little too self-righteous to pretend that all strategy is here in the toolbox of Kyoto, where there are only numerical target, timeline, some flexible mechanisms and detailed punishment plan? Shouldn't we be a little more humble to the awesome might of nature and human action and start exploring many more tools and strategies on top of the Kyoto's tool box" ³³?

- Proposition japonaise à la CdP de 2006 à Nairobi

La communauté internationale devra donc surmonter le borbier de la deuxième période d'engagements au Protocole de Kyoto et s'entendre sur les modalités du prochain accord juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Pour ce faire, la société civile pourrait jouer un rôle de premier plan en proposant des alternatives au blocage des négociations entre chefs d'État, d'abord soucieux de remporter leur prochain mandat électoral. En Amérique latine, le principal objectif des ONG consiste à convaincre la population que les changements climatiques posent une menace aussi sinon plus pressante que la corruption, la pauvreté, l'insécurité et le contrôle des ressources naturelles³⁴, ce qui n'est pas une mince tâche de sensibilisation. Or, les conséquences du réchauffement planétaire sur l'Amérique latine ne démentent pas. C'est bien plus le non-respect des engagements des pays industrialisés inscrits à l'Annexe 1 de la CCNUCC qui est préjudiciable à l'Amérique latine que l'absence d'obligations juridiques pour les États latino-américains.

Dans le contexte actuel, l'Amérique latine peut difficilement consacrer des efforts titanesques dans l'entreprise internationale de réduction des émissions de GES. En raison de finances publiques limitées, de niveaux de pauvreté particulièrement élevés et des grandes inégalités de richesse tant en Amérique centrale qu'en Amérique du Sud à l'exception de quelques enclaves industrialisées comme au Brésil, le quotidien des groupes de la société civile latino-américaine consiste à réclamer des conditions de vie et de travail plus acceptables. Cependant, les changements climatiques risquent d'affecter les populations les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète.

³³ Matthew J. HOFFMANN, *Climate governance at the Crossroads: Experimenting with a Global Response after Kyoto*, New York, Oxford University Press, 2011, p.3.

³⁴ Iati IATI, *op. cit.*, p.19.

Selon la plupart des études, dont celles du GIEC, les conséquences des changements climatiques risquent d'engendrer de la pauvreté extrême et des problèmes de sécurité alimentaire pour l'Amérique latine. Ce spectre pourrait possiblement inciter les États latino-américains à se regrouper sous la bannière du combat international aux GES dans un futur prévisible. Plusieurs gouvernements de gauche ont été élus récemment en Amérique latine, dont Ollanta Humala au Pérou, Rafael Correa en Équateur, Fernando Lugo au Paraguay et Daniel Ortega au Nicaragua. Nous savons que la plupart des régimes politiques qui se revendiquent de gauche conservent des liens privilégiés avec les mouvements sociaux qui leur ont donné naissance. Cet aspect semble encourageant pour les ONG latino-américaines à vocation environnementale. Celles-ci peuvent en effet bénéficier de l'appui moral et parfois financier de leurs dirigeants, mais encore faut-il que ces réseaux aient les moyens et les ambitions d'unir leur voix à l'international. Sans cette unité de prise de position, les quelques ONG originaires d'Amérique latine qui sont admises dans les rencontres internationales sur le climat risquent de voir leur droit de parole noyé dans un océan de rapports d'experts du Nord. Pourtant, les ONG d'Amérique latine ont tout à gagner dans le pari consistant à sensibiliser les dirigeants du monde entier aux effets dévastateurs des changements climatiques sur les populations déjà appauvries de leur région. Les ONG possèdent l'atout de bien connaître le terrain sur lequel elles travaillent au quotidien avec les communautés locales. Elles peuvent ainsi témoigner de première main des conséquences des changements climatiques sur les populations et les écosystèmes.

Parmi les mesures qui concernent les pays du Sud, il y a le Fonds vert pour le climat qui pourrait constituer un outil fondamental afin de financer les efforts de lutte contre les changements climatiques dans les PED. À Copenhague, les pays riches se sont engagés à fournir 100 milliards de \$US aux pays du Sud entre 2013 à 2020 afin de les épauler dans l'adaptation aux changements climatiques. Toutefois, ces sommes tardent à être versées et leur provenance « de sources variées, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris de financements innovants »³⁵ demeure floue. Il

³⁵ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Accord de Copenhague*, 18 décembre 2009, Draft Decision -/CP15, [En ligne], <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/fre/11a01f.pdf> (Page consultée le 3 décembre 2011).

est alors du devoir des ONG du Sud d'élever le ton pour rappeler les engagements, voire la « dette climatique » qui incombe aux pays du Nord. Hélas, comment une petite ONG qui tente de sensibiliser les négociateurs aux effets néfastes des changements climatiques sur les communautés indigènes de la forêt amazonienne peut-elle rivaliser par exemple le Réseau Action Climat International, qui rassemble environ 700 ONG provenant de plus de 90 pays³⁶? C'est ce qui m'amène à traiter de la lutte entre les divers acteurs qui désirent imposer leur agenda ou qui aspirent à prendre la parole lors des négociations climatiques internationales.

1.4 La multiplicité d'acteurs dans les négociations internationales et la monopolisation des débats par les États puissants

Le fait qu'il y ait un éventail aussi large d'acteurs qui interviennent lors des négociations internationales peut produire des effets assez loufoques. Pensons par exemple aux groupes de « scientifiques » engagés par des compagnies privées pour démontrer que les changements climatiques auxquels nous assistons ne découlent pas des activités humaines et qu'un accord du type Kyoto ne pourrait qu'entraver la croissance économique mondiale. À Copenhague, le phénomène du *Climategate* a laissé des séquelles considérables en laissant planer un doute persistant sur la neutralité et la rigueur des rapports du GIEC dont certains membres, au final, ont bel et bien manqué de professionnalisme et de transparence dans leurs échanges de courriels ou dans la divulgation de leurs études, ce qui ne remet toutefois pas en cause la crédibilité de décennies de recherches scientifiques conduites par des milliers de scientifiques, comme le laissaient entendre certains « climatosceptiques »³⁷. Certes, le GIEC peut se tromper dans certaines prévisions scientifiques comme cela s'est produit avec la fonte des glaciers de l'Himalaya estimée à 2035. Il faut cependant être prudent avant de propager des données provisoires, car le GIEC prend bien soin de spécifier le degré de confiance, de concordance ou d'évidence (degré de probabilité faible, moyen, élevé, très élevé) des données colligées dans ses rapports³⁸. Cette méthodologie lui

³⁶ CLIMATE ACTION NETWORK, « About Us », *Climate Action Network*, [En ligne], 2011, <http://climatenetwork.org/about/about-can> (Page consultée le 1er novembre 2011).

³⁷ CARDINAL, François, « Le *Climategate*, un réel scandale? », *La Presse*, 27 novembre 2009, [En ligne], 2009, <http://www.cyberpresse.ca/chroniqueurs/francois-cardinal/200911/27/01-925730-le-climategate-un-reel-scandale.php> (Page consultée le 31 octobre 2011).

³⁸ GIEC, *op. cit.*

permet de demeurer fidèle à son code d'éthique et de garantir une rigueur scientifique aux rapports abondamment utilisés lors des campagnes de sensibilisation des OSC auprès du public, puis retransmis dans les médias.

De même, les critiques formulées à l'égard des ONG voulant que celles-ci s'expriment sur une foule de sujets tout en prétendant représenter l'intérêt public, ont démontré que les membres de la société civile doivent à tout prix peaufiner leurs arguments au risque de ne pas être pris au sérieux par les autres acteurs qui s'expriment dans les enceintes multilatérales. D'ailleurs, plusieurs auteurs soulignent le manque de transparence et les tactiques parfois discutables des ONG:

*By their political nature, NGOs, like states, have well-defined interests, and they act strategically to pursue those interests. When evaluating the effect of NGOs on democracy, it is important to ask who these groups represent and to what extent they are accountable to their constituents and/or one another. For example, what are the implications for representation when NGOs receive significant funding from state-based institutions or if members of the South are systematically disadvantaged?*³⁹

Ces impératifs de démocratie et d'équité Nord-Sud doivent être respectés en dépit des ressources modestes des ONG. Celles-ci n'ont généralement pas le luxe de mener elles-mêmes des études scientifiques onéreuses ou de faire appel à des firmes de consultants. Elles peuvent cependant prendre des risques et mener des actions visant à pousser les États à se commettre dans les négociations climatiques. Malgré tout, les voix les plus bruyantes ou celles qui retiennent le plus l'attention médiatique lors des événements internationaux demeurent les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), et plus particulièrement les grands émetteurs. À cet effet, les dernières réunions de la CdP ont démontré l'ampleur de la fracture entre d'une part, les États qui désirent reconduire Kyoto, comme l'Union européenne (UE) et, d'autre part, ceux qui préfèrent s'en laver les mains comme le Canada, la Russie et le Japon. L'action des États récalcitrants fait stagner les négociations de la CdP depuis un bon moment malgré la quantité phénoménale de rapports qui démontrent que la température du globe a bel et bien augmenté de 0,74 degrés Celsius depuis 1850 et qu'elle devrait augmenter de 1 à 5 degrés d'ici 2100. Les rapports du GIEC indiquent aussi que cette

³⁹ Elisabeth CORELL et Michele BETSILL, *op. cit.*, p.204-205.

hausse est largement imputable aux activités humaines et que les émissions mondiales de GES ont augmenté de 70% entre 1970 et 2004⁴⁰ malgré les chocs pétroliers de 1973 et 1979 et les crises économiques. Ces conclusions scientifiques démontrent donc que les émissions de GES augmentent plus ou moins indépendamment des cycles économiques, ce qui devrait pousser les grands émetteurs à remettre en question leur bilan énergétique.

Les États-Unis refusent de ratifier le Protocole de Kyoto sous prétexte que de grands pollueurs comme la Chine (premier émetteur avec 19,2% des émissions mondiales de GES en 2005, soit une augmentation de 100,9% par rapport à 1990) et l'Inde (cinquième émetteur avec 4,91% des émissions mondiales de GES en 2005, soit une augmentation de 67,9% par rapport à 1990)⁴¹ sont dispensés d'obligations de réduction des GES. Des pays émergents comme ceux du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) sont effectivement exemptés d'obligations juridiques incombant aux pays de l'Annexe 1 de la CCNUCC. Un des dossiers épineux du prochain accord consiste à trouver une nouvelle catégorie pour ces pays émergents dont le pourcentage des émissions mondiales connaîtra vraisemblablement une nette progression (voir Appendices A et B du travail).

Il faut évidemment prendre en compte la responsabilité historique des pays industrialisés dans la contribution aux changements climatiques. Cet aspect est à la base du principe de responsabilité commune mais différenciée (PRCMD) qui est enchâssé dans la CCNUCC à l'article 3 :1⁴². Cet article dispose en outre qu'au nom de l'équité, les pays industrialisés se doivent d'être « à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes »⁴³. Gardons à l'esprit que le Protocole de Kyoto découle de la CCNUCC, pièce maîtresse du régime climatique global, qui

⁴⁰ GIEC, *op. cit.*, p.36.

⁴¹ World Resources Institute dans François GEMENNE, *op. cit.*, p.37 (Ces chiffres datant de 2005 ne tiennent pas compte du phénomène de déforestation qui contribue aux émissions de GES en amenuisant les puits de carbone).

⁴² ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)*, 29 mai 1992, 1771 R.T.N.U. 107 (entrée en vigueur : 21 mars 1994), Article 3:1.

⁴³ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, CCNUCC, *op. cit.*, Article 3.1.

dispose que l'objectif ultime des signataires consiste à « stabiliser (...) les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique »⁴⁴. Or, il faut absolument définir la portée de l'expression « perturbation dangereuse » comme le souligne à juste titre François Gemenne, expert en géopolitique des changements climatiques⁴⁵. Le Sommet de Rio en 1992, qui comptait plus de 1400 ONG accréditées, a aussi accouché de l'Agenda 21. Cet agenda, certes dépourvu d'effets contraignants sur les États, a reconnu les OSC comme des partenaires dans la promotion du développement durable.

De leur côté, des États influents comme la Chine et l'Inde invoquent leur droit au développement pour justifier leur choix de ne pas adhérer à un engagement multilatéral de réduction des GES du type Kyoto. La Chine fait également valoir avec raison que 35% de sa production industrielle est destinée à l'exportation et qu'« il serait donc injuste de retenir une solution fondée sur le seul critère des émissions totales, sans que soit prise en compte la destination finale des biens produits »⁴⁶. Malgré le fait que ces pays émergents signent des accords bilatéraux de lutte aux changements climatiques, cela contribue faiblement à l'entreprise multilatérale visant à parvenir à un accord global post-Kyoto. Nous faisons donc face à un véritable problème global de coopération dont une des causes évoquée par plusieurs auteurs est le principe de souveraineté des États.

1.5 L'obstacle posé par la souveraineté étatique

*« International cooperative arrangements are not likely to be more effective than governments allow them to be. »*⁴⁷

Les traités ne représentent rien de plus que la volonté des États souverains. Voilà une affirmation qui invite à la réflexion sur la place du concept de souveraineté étatique dans les relations internationales contemporaines. Dans le système international westphalien qui exige la non-ingérence dans les dossiers qui dépassent ses frontières, seul l'acteur étatique est habilité à interagir avec ses pairs. L'État a traditionnellement été le seul sujet du droit international, tandis que les OI ont

⁴⁴ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, CCNUCC, Article 2.

⁴⁵ François GEMENNE, *op. cit.*, p.136.

⁴⁶ Elisabeth CORELL et Michel BETSILL, *op. cit.*, p.228.

⁴⁷ Gunnar FERMANN (sous la direction de), *op. cit.*, p.13.

graduellement acquis une reconnaissance équivalente avec leur essor au cours du dernier siècle. Dans le jeu diplomatique des changements climatiques, il n'y a que les États membres de l'ONU qui détiennent un pouvoir décisionnel. Pour leur part, les ONG peuvent bénéficier du statut d'observateurs et proposer des idées qui seront parfois reprises dans les textes adoptés. Or, le contexte actuel caractérisé par la gouvernance globale vient chambarder l'étalon suprême du système international qu'est la souveraineté de l'État-nation.

Le philosophe Albert Einstein faisait valoir que l'humanité ne peut aspirer à résoudre ses problèmes avec la même mentalité qu'elle avait lorsqu'elle les a créés. Or, peu nombreux sont les États souverains qui semblent avoir véritablement pris acte de ces paroles de sagesse, puisque les mécanismes internationaux actuels reposent en grande partie sur l'utilisation de la technologie pour surmonter les problèmes engendrés par l'utilisation effrénée d'énergie fossile. C'est également la base des « solutions vertes » qui mettent de l'avant des innovations technologiques pour « décarboniser » l'économie internationale. Le GIEC établit pourtant qu'« aucune technologie ne permettra, à elle seule, de réaliser tout le potentiel d'atténuation dans quelque secteur que ce soit »⁴⁸. D'ailleurs, Al Gore a pu constater, tout comme le politicien Stéphane Dion en 2008, que la taxe sur le carbone constitue une proposition politique très risquée malgré le fait qu'elle constituerait un moyen efficace d'internaliser les coûts des rejets de GES dans l'atmosphère⁴⁹. L'écueil principal consiste à transposer ces mesures sur le plan international. Cela dit, un front uni des OSC serait-il apte à modifier l'orientation de la position de certains acteurs obstructionnistes dans le dossier climatique? Chose certaine, les États souverains contribuent présentement à une crise du multilatéralisme, car la plupart préfère se replier sur des mesures nationales, bilatérales ou régionales plutôt que de s'engager dans des initiatives multilatérales. Nous pouvons le constater à travers les initiatives paradiplomatiques de certaines entités subétatiques comme des provinces ou des villes qui cherchent à surmonter le blocage des négociations entre États souverains ou encore à travers les tergiversations du cycle de Doha de

⁴⁸ GIEC, *op. cit.*, p.15.

⁴⁹ *Ibid.*, p.61.

l'Organisation mondiale du commerce (OMC). N'est-il pas illogique que ce soit majoritairement des ONG – aux ressources bien plus modestes que les États – qui militent en faveur des initiatives multilatérales sur le climat? Quels facteurs expliquent ce désintéressement des États envers cette forme de négociation à plusieurs niveaux et quels moyens peuvent être envisagés afin de revitaliser les enceintes multilatérales?

Nous pouvons premièrement observer que la coopération internationale est entravée par la règle du consensus qui complique le processus décisionnel. Ainsi, comment est-il possible de trouver un consensus parmi plus d'une centaine de pays sur plusieurs dizaines de points débattus⁵⁰? Premièrement, lorsqu'un accord finit par se dégager comme cela s'est produit *in extremis* avec la Conférence de Kyoto, nous pouvons imaginer qu'il correspond au plus petit dénominateur commun ayant reçu l'approbation de l'ensemble des parties contractantes. Deuxièmement, les sujets abordés sont de plus en plus complexes, ce qui nécessite l'intervention d'une multitude d'acteurs dans les négociations, dont des scientifiques, des gens d'affaires et des ONG spécialisées dans des domaines pointus. Troisièmement, les négociations multilatérales disposent d'une temporalité bien particulière. Par exemple, les réunions annuelles de la CdP s'étalent sur moins de deux semaines sous les projecteurs des médias du monde entier. Il faut garder à l'esprit qu'« à l'opposé du modèle classique de négociation bilatérale fondé sur la discrétion et la durée, on est ici dans un modèle multilatéral fondé sur la médiatisation et l'instantanéité »⁵¹. Bref, la coopération internationale souffre d'une crise du multilatéralisme. Alors que le Protocole de Kyoto préconise une approche « *top-down* » consistant à définir des standards internationaux de réduction des émissions de GES et à les imposer aux pays de l'Annexe 1, l'Accord de Copenhague a plutôt consacré le triomphe de l'approche « *bottom-up* » qui se caractérise par des objectifs nationaux différents d'un État à l'autre. Or, la société civile transnationale milite pour l'approche « *top down* » sans laquelle les États « climatosceptiques » pourraient décider de fixer eux-mêmes l'année de référence et le pourcentage de leur objectif de réduction des émissions de GES. Ce faisant, des participants plus proactifs comme l'UE

⁵⁰ Cédric PÈNE, *op. cit.*, p.326.

⁵¹ *Ibid.*, p.329.

seraient désavantagés après avoir pris des engagements plus ambitieux. Bref, tout en respectant le principe de souveraineté étatique, un accord climatique devrait idéalement maintenir la formule « *top down* » afin de garantir une cohérence dans les engagements internationaux.

À la lumière de ces défis, la souveraineté étatique est-elle un horizon indépassable pour la coopération internationale? Pas du tout, répondent la plupart des auteurs qui invoquent le phénomène de gouvernance globale consacrant la montée en puissance des acteurs non-étatiques. Au fil des ans, les États ont dû renoncer à une partie de leur souveraineté au profit des ONG, des OI et des représentants de l'industrie dans les négociations environnementales internationales⁵². Bref, la souveraineté étatique demeure un référent fondamental, mais pas avec la même acuité que ne l'imaginent certains théoriciens des relations internationales, notamment les écoles néoréaliste et néolibérale qui ont sous-estimé l'influence de la société civile sur la politique étrangère et les négociations internationales.

1.6 Le rôle des acteurs non-étatiques dans les théories des relations internationales

1.6.1 Les écoles réaliste et néoréaliste

Plusieurs théoriciens ont postulé que les acteurs non-étatiques jouent un rôle négligeable dans le système international. Au sein du paradigme néoréaliste, nous pouvons situer Stephen Krasner qui a offert une définition des régimes internationaux reprise par de nombreux auteurs, dont Harriet Bulkeley dans le domaine environnemental. Celle-ci a décrit le régime climatique comme une institution sociale qui repose sur des « principes, normes, règles et des procédures de prise de décisions, et sur des programmes qui gouvernent les interactions entre les acteurs »⁵³. Les écoles réaliste et néoréaliste postulent que le système international anarchique est dominé par

⁵² Elisabeth CORELL et Michel BETSILL, *op. cit.*, p.201.

⁵³ Harriet BULKELEY et Peter NEWELL, *op. cit.*, p.5.

les États-nations et que les autres acteurs n'ont pas ou très peu d'influence. Le système international dépeint par les paradigmes réaliste et néoréaliste était largement dominé par des considérations de puissance économique, de pouvoir militaire (*hard power*) et d'intérêt national. Ce à quoi le politologue Stéphane Paquin rétorque, dans un ouvrage consacré à la paradiplomatie :

La rupture entre l'image réaliste des relations internationales et les nouvelles relations internationales n'est pas absolue car l'État n'a jamais été l'acteur unique des relations internationales. À l'époque où la scène internationale était limitée à l'action de six ou sept puissances essentiellement occidentales, l'impression était donnée que l'État était une donnée universelle. Aujourd'hui en crise, l'État perd de son emprise sur les choses et de sa légitimité. Il entre en concurrence avec de nouveaux acteurs qui ont une marge d'autonomie certaine et des ressources souvent conséquentes.⁵⁴

Les FMN, OI et ONG figurent au rang des nouveaux acteurs venant défier la souveraineté étatique auxquels M. Paquin fait allusion. Dans le cas des changements climatiques, la participation du GIEC, de l'ONU et des OSC démontre que le modèle stato-centrique est bel et bien désuet, car « le militantisme citoyen est devenu aujourd'hui une variable significative des relations internationales »⁵⁵, concède le politologue James Rosenau.

1.6.2 L'école néolibérale

Dans la même veine que l'école néoréaliste, l'école néolibérale ne prend pas la pleine mesure du rôle joué par les acteurs non-étatiques dans les relations internationales modernes. En revanche, les auteurs néolibéraux mettent l'accent sur l'importance des OI dans l'action collective. Celles-ci jouent un rôle de premier plan dans la théorie des jeux en préparant le terrain et en aidant les États à maximiser leurs gains collectifs, à réduire leurs pertes et à défendre leur intérêt national tout en se prêtant au jeu de la coopération⁵⁶. À cet égard, le néolibéralisme institutionnaliste et ses défenseurs comme Robert Keohane estiment que la coopération est rendue possible

⁵⁴ Stéphane PAQUIN, *Paradiplomatie et relations internationales: Théorie des stratégies internationales des régions face à la mondialisation*, New York, Peter Lang, 2004, p.99.

⁵⁵ James Rosenau dans François AUDET, Marie-Eve DESROSIERS, Stéphane ROUSSEL (sous la direction de), *L'aide canadienne au développement*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008, p.126.

⁵⁶ CASS, Loren R., « The Politics of Climate Change », *International Studies Encyclopedia*, [En ligne], 2011, <http://ariane.ulaval.ca/cgi-bin/recherche.cgi?qu=a1917243> (Page consultée le 13 novembre 2011).

dès que les États peuvent réaliser des gains absolus⁵⁷. Comme nous l'avons vu dans la première section qui s'attardait aux problèmes d'action collective, la théorie des jeux peut être transposée aux négociations climatiques même si les intérêts des États ne sont pas figés dans le temps comme le veut le modèle stato-centrique. Au contraire, les intérêts étatiques sont sensibles à l'opinion publique et varient selon les gouvernements en place comme en attestent les changements de position du Canada, de la Russie et de l'Australie vis-à-vis du Protocole de Kyoto. En somme, le paradigme néolibéral est critiqué de toutes parts pour son incapacité à rendre compte du rôle accru des ONG, des acteurs sub-étatiques et des médias qui agissent indépendamment de l'État⁵⁸.

1.6.3 La théorie libérale d'Andrew Moravcsik

Face à cette impasse théorique, la théorie libérale d'Andrew Moravcsik a remis en cause les prémisses du néoréalisme et du néolibéralisme, notamment quant à l'état d'anarchie du système international. L'anarchie est plutôt considérée comme une donnée qui varie en fonction de ce que les sociétés civiles exigent de leurs États respectifs. Plutôt que de se baser sur les pôles de puissance du système international, M. Moravcsik s'est penché sur la « nature du régime interne des États » et les « préférences sociétales »⁵⁹ comme déterminants du comportement extérieur des États. Ce basculement normatif signifie qu'une société civile forte qui exerce de la pression sur le gouvernement central peut dès lors être prise en compte dans la formulation de la politique étrangère. L'auteur américain adopte donc une approche basée sur l'individualisme de la philosophie libérale comme le faisait John Locke. Pour M. Moravcsik, les acteurs dominants du système international sont les individus et les groupes privés, et non l'État. Celui-ci ne serait que le « préposé aux intérêts à la fois matériels et idéels (*ideational*) des membres de la société civile »⁶⁰.

⁵⁷ Dario BATISTELLA, *Théorie des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p.169.

⁵⁸ CASS, Loren R., *op. cit.*

⁵⁹ Dario BATISTELLA, *op. cit.*, p.164.

⁶⁰ *Ibid.*, p.163.

1.6.4 L'école constructiviste

Enfin, l'approche constructiviste, parfois nommée cognitive, est probablement la plus apte à décrire l'ascension des acteurs non-étatiques dans les relations internationales et leur apport dans la diplomatie climatique. C'est le seul paradigme qui accorde une importance au lien entre la science et le pouvoir politique, à l'influence des normes internationales propagées par les ONG et à l'impact du discours, de l'identité, des idées et des valeurs des acteurs⁶¹. Nous pouvons subdiviser le constructivisme en deux catégories: les tenants de l'approche basée sur les communautés épistémiques dans laquelle les scientifiques sont considérés comme des acteurs politiques à proprement parler, puis les adeptes de l'approche basée sur les normes postulant que les constructions sociales influencent les acteurs et façonnent les positions des États en fonction de normes en constante évolution, ce qui contraste fortement avec les intérêts matériels statiques défendus par l'école néoréaliste⁶².

Cela dit, l'approche constructiviste et, dans une moindre mesure, l'approche libérale d'Andrew Moravcsik, nous permettent d'évaluer plus fidèlement le rôle de la société civile dans la diplomatie climatique. Ces acteurs non-étatiques forment des réseaux transnationaux pour renforcer leur impact sur la diplomatie climatique, pour défendre des normes lors des négociations internationales et pour agir comme de véritables contrepoids à l'action des États souverains. Nous avons à présent exposé les principaux aspects qui limitent la coopération internationale et les obstacles à une influence accrue des acteurs non-étatiques dans les forums internationaux consacrés aux changements climatiques. La prochaine partie de mon essai visera à examiner le rôle de la société civile latino-américaine dans la diplomatie climatique et à étudier des solutions potentielles aux problèmes d'action collective.

⁶¹ CASS, Loren R., *op. cit.*

⁶² *Loc. cit.*

2. Les avenues pour renouveler la coopération internationale dans la lutte aux changements climatiques

« Le changement climatique constitue l'enjeu déterminant de notre époque »
- Ban Ki-moon, secrétaire-général de l'ONU, 2007

Nous avons vu dans la première partie que la diplomatie climatique ne se résume pas en un simple forum homogène qui réunit les acteurs étatiques sur une base annuelle. Au contraire, un large éventail d'acteurs participe à des rencontres préparatoires et intervient dans les négociations internationales. Cette nouvelle réalité vient ajouter des étages de complexité qui modifient sensiblement le jeu politique que les décideurs publics se livrent dans la lutte au réchauffement climatique. Qui plus est, des alliances d'ONG et d'États – par exemple l'Association des petits États insulaires (AOSIS) qui est en mode survie depuis sa formation en 1990, ou le G77 visant à coordonner les efforts des PED face à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui représente les pays industrialisés – rendent difficile la mise sur pied d'une véritable alliance spécifique de la société civile latino-américaine dans le domaine climatique. Quels sont donc les obstacles qui limitent l'action collective en Amérique latine? Quelles mesures les ONG latino-américaines pourraient-elles prendre pour accroître leur influence dans les forums multilatéraux?

Sur le plan typologique, nous devons d'abord opérer une distinction entre les diverses OSC. La juriste Sandrine Maljean-Dubois a classifié les groupements de la société civile qui interviennent lors des négociations environnementales internationales. Il y a d'abord les organisations d'entreprises et d'industries (BINGO), puis les organismes de recherche et organisations indépendantes (RINGO), ensuite les groupes environnementaux à proprement parler (ONGE) et enfin les organisations autochtones (IPO)⁶³. Pour des raisons financières et sociologiques, une bonne frange des organismes latino-américains sont composés d'ONGE et d'IPO. Que ce soit des associations quechuas en Équateur qui ont décidé d'occuper des terres pour protester contre les célébrations entourant les 500 ans de la découverte de l'Amérique par

⁶³ Sandrine MALJEAN-DUBOIS, *op. cit.*, p.64-65.

Christophe Colomb ou encore le mouvement zapatiste qui a réussi à obtenir la sympathie des altermondialistes du monde entier grâce à une stratégie de résistance fondée sur la diffusion à grande échelle d'une idéologie indigéniste, anti-impérialiste et fortement opposée au libre-échange⁶⁴, la société civile de l'Amérique latine bénéficie de l'impulsion donnée par les mouvements sociaux indigènes.

2.1 La diplomatie renouvelée par une participation accrue de la société civile globale

Cela dit, l'Amérique latine devra unifier son discours si elle désire exercer une influence significative lors des négociations sur le climat. Comment y parviendra-t-elle? Sur une note positive, l'opinion publique en Amérique latine et dans les Caraïbes est très favorable à une action immédiate face au réchauffement climatique. Un sondage indique que 95% des citoyens de ces régions considèrent les changements climatiques comme une menace urgente, comparativement à 68% au niveau mondial⁶⁵. De plus, les énergies alternatives composent environ le tiers des réserves des réserves d'énergie primaire en Amérique latine, ce qui traduit un intérêt pour l'assainissement des activités industrielles. Or, cela n'empêche pas le fait que des États plus influents comme le Brésil et le Mexique devront s'engager à réduire leurs émissions de GES dans le cadre d'un nouvel accord multilatéral. En outre, l'Amérique latine devra décider si elle désire développer son propre discours sur les changements climatiques, ou bien continuer à faire partie de l'alliance transnationale qu'est le G77. Cette dernière coalition dont fait partie la Chine et quelque 130 PED, parle d'une seule voix tout en exigeant des actions plus audacieuses de la part des États industrialisés lors des rencontres sur le climat.

D'autre part, plusieurs observateurs se trompent en presumant que la phase d'« *agenda-setting* » - l'établissement de l'ordre du jour - ne se déroule qu'en amont des

⁶⁴ Edward F. FISCHER, *Indigenous Peoples, Civil Society, and the Neoliberal State in Latin America*, New York, Berghahn Books, 2009, p.9.

⁶⁵ NUWER, Rachel, « Climate Change Imperils Global Prosperity, U.N. Warns », *New York Times*, [En ligne], 2011, <http://green.blogs.nytimes.com/2011/11/02/climate-change-imperils-global-prosperity-u-n-warns/> (Page consultée le 3 novembre 2011).

négociations⁶⁶. En fait, les ONGE assument une fonction fondamentale de mise à l'ordre du jour de l'enjeu climatique avant, pendant et après les négociations internationales. Plus précisément, elles jouent un rôle de chien de garde des négociations multilatérales sur le climat en militant pour que les décideurs publics se penchent sur les enjeux environnementaux et en faisant pression sur les États après les rencontres internationales afin que ceux-ci mettent en œuvre les accords internationaux dans leur droit national. L'initiative du Réseau Action Climat International de décerner des prix Fossile aux États obstructionnistes connaît d'ailleurs un succès fulgurant auprès des médias qui les commentent abondamment. Cette stratégie spécifique de communication mise sur la concision, les phrases choc et les coups d'éclat, c'est-à-dire des procédés qui concordent bien avec le style médiatique. Cette technique aussi connue sous le nom du « *Name and Shame* » apparaît bien plus efficace que la publication de longues analyses ou de mémoires destinés aux décideurs ou aux spécialistes. Ce faisant, les ONG progressent dans leur combat visant à gagner la « bataille de l'opinion publique ». Le Réseau Action Climat International est également reconnu pour la publication du bulletin ECO pendant les rassemblements annuels de la CdP. Ce bulletin coordonne et divulgue les positions de plusieurs ONGE⁶⁷. Ce rôle crucial de transmission d'information et de sensibilisation auprès du public et des décideurs exerce une influence considérable sur la diplomatie climatique. Enfin, la contribution à des débats, séminaires, puis aux travaux préparatoires et à l'organisation de rencontres préalables aux rassemblements environnementaux constituent aussi des fonctions essentielles prises en charge par les OSC. À ce chapitre, le sommet Rio+20 verra pour la première fois des membres de la société civile se concerter en amont de la conférence.

En revanche, les ONG n'échappent pas à la règle voulant que plus une organisation prend de l'ampleur, plus elle a tendance à vouloir accroître son influence et à s'autonomiser vis-à-vis de ses semblables. Ce phénomène s'observe auprès des États industrialisés, mais également auprès des grandes ONG comme World Wide Fund

⁶⁶ Elisabeth CORELL et Michel BETSILL, *op. cit.*, p.195.

⁶⁷ *Ibid.*, p.24.

for Nature (WWF)⁶⁸ qui conclut des partenariats avec des entreprises et qui est parfois taxée de « conservatisme » par les ONG de plus petite envergure. En 1992, les OSC réunies au Forum mondial des ONG – une conférence parallèle au Sommet de la Terre - ont produit un accord alternatif visant à influencer la Conférence officielle de l'ONU sur l'environnement et le développement à Rio. Dans ce document, les ONG s'entendaient sur le fait que les négociations climatiques devaient « éviter tout projet de commerce d'émissions qui n'aborderait que de manière superficielle la problématique du changement climatique, perpétuerait ou aggraverait les inégalités sous-jacentes au problème, ou encore aurait un impact écologique négatif »⁶⁹. Mais par la suite, les grandes ONG qui avaient initialement appuyé cet accord alternatif le délaissèrent en se concentrant sur la cible de 20% pour le commerce d'émissions. Ce phénomène d'élitisme où les plus grandes ONG – majoritairement issues du Nord - monopolisent l'attention et dictent la marche à suivre est évidemment nuisible au développement des ONG du Sud présentes en moins grand nombre dans les rassemblements sur le climat.

Entre autres réussites, les ONGE ont réussi par leur activisme à faire paraître la cible de 15% mise de l'avant par l'UE comme une proposition « modérée » lors de la Conférence de Kyoto⁷⁰. Le terme « air chaud » a également été mis à l'agenda par le Réseau Action Climat International, prouvant ainsi que l'influence des ONG peut parfois s'étendre au langage final des textes adoptés⁷¹. Bref, les ONG ont façonné le débat qui a mené à l'adoption du Protocole de Kyoto en grande partie grâce à leur contribution cognitive en termes d'échanges de permis d'émissions et de cibles de réduction⁷², puis grâce à l'utilisation judicieuse des dernières technologies pour participer aux débats.

⁶⁸ L'organisation WWF dispose par ailleurs d'un budget et d'un nombre d'employés supérieurs à l'OMC.

⁶⁹ Heidi BACHRAM, « Fraude et colonialisme : Le nouveau commerce des gaz à effet de serre », *Changements climatiques: Impasses et perspectives*, 13(2), 2006, p.176.

⁷⁰ Elisabeth CORELL et Michel BETSILL, *op. cit.*, p.54.

⁷¹ *Ibid.*, p.56.

⁷² Elisabeth CORELL et Michel BETSILL, *op. cit.*, p.64-65.

2.2 Les efforts de coordination lancés par la société civile et l'objectif de constituer un front uni en Amérique latine

« Rendre l'ONU coupable de l'échec de Copenhague, c'est accuser le thermomètre de la température du malade »⁷³.

Il est donc établi que la société civile - organisée en réseaux d'ONG qui communiquent régulièrement entre elles - dispose d'un accès privilégié aux décideurs publics⁷⁴. Inversement, les chefs d'État tirent profit de la contribution des ONG et sollicitent régulièrement l'expertise des membres de la société civile pendant les négociations. La politologue Michelle Betsill rapporte qu'à maintes reprises pendant la Conférence de Kyoto, les délégués gouvernementaux ont fait appel aux conseils des ONGE. Nous pouvons qualifier ce phénomène de « diplomatie de coulisse ». Il n'était pas rare non plus que des décideurs sortent de réunions à huis clos pour aller recueillir l'opinion de leurs contacts dans les ONG, ce qui permettait à ces-dernières d'influencer des négociations auxquelles elles ne participaient pas physiquement⁷⁵. Cette forme inusitée de diplomatie a été rendue possible à la Conférence de Kyoto grâce à l'utilisation de téléphones cellulaires par les ONG. Les ONGE faisaient également une utilisation abondante des courriels et d'autres technologies de communication relativement nouvelles dans le contexte pour diffuser le maximum d'information et contrer les attaques des représentants de l'industrie qui tentaient de torpiller l'accord de Kyoto. Nous pouvons donc affirmer que les ONGE ont su donner une impulsion aux négociations lorsque celles-ci piétinaient. Le fait d'entretenir de bons liens avec les négociateurs publics représente une tactique qui a fait ses preuves et qui contribue à faire des ONG des joueurs importants de la diplomatie climatique. La concertation et la collaboration ont donc souvent préséance sur la confrontation lorsque vient le moment pour les acteurs non-étatiques et les décideurs publics de gérer leurs rapports mutuels. Cette collaboration dans les deux sens confère de la crédibilité et de la légitimité aux OSC auprès des chefs d'État, des corporations et du grand public.

⁷³ Cédric PÈNE, « De Doha à Copenhague : Le crépuscule des négociations multilatérales? », *Politique étrangère*, 2, 2010, p.336.

⁷⁴ Iati IATI, *op. cit.*, p.27.

⁷⁵ Elisabeth CORELL et Michel BETSILL, *op. cit.*, p.48.

De façon générale, les ONG assument un rôle associé à la diplomatie climatique en coordonnant leurs travaux, en se livrant parfois entre elles une compétition féroce pour retenir l'attention médiatique ou bien en forgeant des alliances avec des États-clés⁷⁶. Ces éléments font des ONG des acteurs politiques à l'instar des États en vertu des relations de pouvoir et des débats internes animés auxquels elles s'adonnent. Les ONG peuvent aussi se liguer, entre elles et parfois avec d'autres États, afin d'isoler un acteur qui nuit aux négociations. Elles représentent ainsi des intérêts qui leur sont propres, puisqu'elles échangent de l'information et offrent leur expertise de consultants en politiques publiques ou auprès d'États qui ne disposent pas d'un bagage de connaissances suffisant pour participer pleinement aux conférences internationales sur la thématique du climat⁷⁷. À titre d'exemple, l'ONG britannique Legal Response Initiative⁷⁸ fournit des conseils juridiques aux membres du groupe AOSIS pendant les négociations de la CCNUCC. Advenant que les initiatives des ONG s'avèrent infructueuses pendant les négociations internationales, elles peuvent poursuivre leur combat en-dehors des périodes de rassemblements multilatéraux comme en témoigne le succès du WWF dans la création de la norme Forest Stewardship Council (FSC) en partenariat avec des compagnies forestières après que celles-ci aient d'abord opposé une fin de non-recevoir à l'ONG lors de négociations antérieures⁷⁹. Outre le fait que les ONG réussissent à poursuivre leur militantisme en-dehors des grands rassemblements multilatéraux, nous constatons que les alliances forgées entre des ONG et des compagnies forestières échappent au contrôle des États souverains, ce qui confirme la tournure récente de la gouvernance globale en environnement.

Les OSC peuvent donc travailler de concert avec des entrepreneurs privés. Outre l'exemple de la WWF qui a établi la norme FSC en partenariat avec des entreprises, les ONG latino-américaines devraient de plus en plus envisager d'orienter leurs actions vers la responsabilisation des entreprises. C'est ce qu'a fait le Réseau d'action sur la forêt pluviale (*Rainforest Action Network*) en contribuant au virage vert de

⁷⁶ Elisabeth CORELL et Michel BETSILL, *op. cit.*, p.187.

⁷⁷ *Ibid.*, p.190 et 205.

⁷⁸ LEGAL RESPONSE INITIATIVE, [En ligne], 2011, <http://legalresponseinitiative.org/> (Page consultée le 9 décembre 2011).

⁷⁹ *Ibid.*, p.198.

la grande banque JP Morgan. Après moult manifestations et perturbations de rencontres d'actionnaires de cette banque, le groupe écologiste est parvenu à convaincre JP Morgan d'investir dans la recherche sur les changements climatiques, dans le développement de sources d'énergie renouvelables et dans des technologies de captage et de stockage du dioxyde de carbone⁸⁰. Ce type de partenariat entre des ONG et des corporations participe à un nouveau phénomène de gouvernance hybride transnationale. Cette gouvernance exercée par des acteurs non-étatiques sur une base volontaire contribue à renforcer la responsabilité sociale et environnementale assumée par les entreprises et à poursuivre la lutte aux changements climatiques malgré les blocages dans les enceintes multilatérales. Ce phénomène démontre aussi l'aptitude des OSC à exiger une imputabilité des entreprises, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour la démocratie. Or, cette gouvernance hybride demeure marginale pour l'instant. Nous allons maintenant examiner une initiative de plus grande envergure en Bolivie où la société civile a ouvertement contesté la démarche préconisée par l'ONU face aux dérèglements climatiques.

2.3 La « Conférence des peuples » sur le climat à Cochabamba en 2010

« Si les leaders étatiques ne peuvent pas arriver à un accord, pourquoi les peuples ne décident-ils pas ensemble? »⁸¹
- Evo Morales, à la rencontre du CdP15 à Copenhague

Face à l'échec des négociations à Copenhague, nombreux sont les membres de la société civile en Amérique latine qui sont déçus du manque de conviction du Nord à s'attaquer de front aux changements climatiques alors qu'il apparaît désormais de plus en plus clair que les populations les plus vulnérables au Sud seront les plus affectées par le réchauffement planétaire. Le clivage Nord-Sud ressemble étrangement à un dialogue de sourds. D'une part, le Sud accuse à juste titre le Nord d'avoir causé la part du lion des changements climatiques. D'autre part, les États du Nord refusent de s'engager dans un nouvel accord si les États du Sud, du moins les pays émergents, ne se joignent pas au mouvement, eux qui connaîtront vraisemblablement une explosion

⁸⁰ Peter NEWELL, « Civil Society, Corporate Accountability and the Politics of Climate Change », *Global Environmental Politics*, 8(3), 2008, p.145.

⁸¹ Jessica Camille AGUIRRE et Elizabeth Sonia COOPER, « Evo Morales, Climate Change and the Paradoxes of a Social-Movement Presidency », *Latin American Perspectives*, 37(238), 2010, p.239.

démographique et économique dans les décennies à venir⁸². Tout compte fait, le Nord repousse constamment la signature d'un nouvel accord contraignant, tandis que le Sud dénonce une tentative « néocoloniale » d'interférer avec son droit au développement⁸³. Or, la CCNUCC dispose clairement que les pays du Nord ont le devoir de fournir une assistance aux PED afin de les aider à mettre en place des programmes d'efficacité énergétique par exemple, mais les pays industrialisés invoquent qu'ils ne peuvent obtenir la garantie que ces sommes seront dûment investies dans des mesures environnementales⁸⁴. Nous sommes donc en présence d'un problème de confiance, un clivage idéologique fondamental entre le Nord et le Sud.

C'est ce qui a poussé le gouvernement bolivien à organiser la Conférence des peuples du 20 au 22 avril 2010. Bien que les trois quarts des participants à cet événement provenaient du pays hôte⁸⁵, la Bolivie a accueilli plus de 35 000 représentants provenant de 140 pays – principalement de la société civile - afin de dénoncer la « marchandisation » du climat fondée sur l'utilisation de mécanismes de marché. Certains observateurs qualifient les conclusions de ce Sommet d'idéalistes, voire de naïves, tandis que la CdP n'en a guère fait mention à la conférence de Cancún en 2011. Or, les OSC qui ont débattu et finalement adopté l'Accord de Cochabamba ont voulu lancé un signal clair que les peuples d'Amérique latine et de plusieurs autres PED ne cautionnaient pas la démarche de la CCNUCC.

L'Accord de Cochabamba qui a jailli de ce brassage d'idées comporte une forte dimension symbolique, mais n'a évidemment aucune portée juridique. Il faut souligner le caractère particulièrement engagé de la Conférence des peuples à Cochabamba qui contraste vivement avec les déclarations plus institutionnelles et libérales qui émanent de l'ONU. Entre autres recommandations solennelles, la Conférence des peuples s'est entendue pour exiger une réduction des émissions mondiales de GES de 50% pour la

⁸² Matthew PATERSON et Michael GRUBB, « The International Politics of Climate Change », *International Affairs*, 68(2), 1992, p.297-298.

⁸³ *Loc. cit.*

⁸⁴ *Ibid.*, p.305.

⁸⁵ Jessica Camille AGUIRRE et Elizabeth Sonia COOPER, *op. cit.*, p.243.

période 2013-2020, une stabilisation des concentrations de GES à 300 parties par million (ppm), le rétablissement de l'harmonie avec la nature, la prise en compte de la dette climatique qui incombe aux pays industrialisés envers les PED et la Terre-Mère, des transferts financiers équivalant à 6% du PIB des pays du Nord pour aider les pays du Sud à affronter la crise climatique (alors que la plupart des pays donateurs au Nord n'atteignent pas le seuil de 0,7% de leur PIB fixé par l'ONU pour l'aide publique au développement), l'abandon des mécanismes d'atténuation basés sur le marché comme les Bourses du carbone qui n'ont malgré tout pas réussi à empêcher une hausse de 11% des émissions des pays industrialisés de 1990 à 2007⁸⁶, la reconnaissance des droits et besoins des peuples indigènes et des migrants climatiques, des mesures de sécurité alimentaire axées sur les paysans qui cultivent à petite échelle, la mise sur pied d'un Tribunal international de justice environnementale et climatique et le lancement d'un référendum mondial sur les changements climatiques dans lequel les peuples et non les États décideraient conjointement des mesures à entreprendre⁸⁷. À travers ces divers points d'accord, nous pouvons constater que le ton radical ne visait non pas à susciter l'adhésion des États souverains du monde entier, encore moins à s'inscrire dans une démarche similaire à celle de la CCNUCC, mais bien à lancer un message à la communauté internationale que l'Accord de Copenhague ne servait pas du tout les intérêts des régions vulnérables aux dérèglements climatiques comme l'Amérique latine. Il visait également à rassembler la société civile transnationale autour de principes communs qui serviraient à poursuivre la lutte contre les changements climatiques avec des revendications plus tranchantes.

Lors de la Conférence des peuples à Cochabamba en avril 2010 qui a entraîné une affluence médiatique considérable, certains regroupements de la société civile ont judicieusement pris la décision de synchroniser leurs manifestations avec la tenue d'un événement d'envergure mondiale. Ainsi, des OSC du sud-ouest de la Bolivie ont mené des actions massives de sensibilisation aux dommages environnementaux résultant des activités minières de la compagnie japonaise San Cristóbal. Cette stratégie s'est avérée

⁸⁶ Terisa E. TURNER, « From Cochabamba, A New Internationale and Manifesto for Mother Earth », *Capitalism Nature Socialism*, 21(3), 2010, p.59.

⁸⁷ *Ibid.*, p.57-58.

fructueuse bien qu'elle ne s'inscrivait pas dans le cadre du Sommet organisé à Cochabamba⁸⁸. Le fait d'organiser des rassemblements spontanés en parallèle d'un événement majeur représente d'ailleurs une stratégie souvent utilisée par les mouvements contestataires. Nous l'avons également observé avec des manifestations massives à l'extérieur des bâtiments qui abritaient les négociateurs de la CdP15 et à l'occasion du Sommet global parallèle des peuples à Copenhague en 2009. Au-delà des reproches qui sont adressées aux dirigeants vis-à-vis du manque d'action sur les changements climatiques, des OSC en profitent souvent pour exprimer d'autres discours – plus ou moins organisés – sur les impacts négatifs d'un système économique qui engendre la destruction de l'environnement, la liquidation des ressources naturelles, l'accroissement des inégalités de richesse et l'effritement des structures communautaires⁸⁹. Or, les mouvements citoyens sont souvent déchirés entre leur volonté de participer aux négociations internationales et la voie de l'action directe.

Malgré les déclarations aspirationnelles qui ressortent de l'Accord de Cochabamba, plusieurs observateurs s'interrogent sur l'influence réelle des États latino-américains sur la diplomatie climatique et sur la crédibilité des États qui critiquent fréquemment la position des pays industrialisés. À ce chapitre, la Bolivie et le Venezuela sont prompts à pointer du doigt les grands émetteurs qui causent et causeront, par leurs activités industrielles, des torts inquantifiables aux populations de l'Amérique latine et d'autres régions pauvres du globe. Par contre, ces deux États constituent de grands exportateurs de pétrole, ce qui pousse certains observateurs comme le célèbre journaliste environnemental Richard Black à les qualifier de « pétro-États de la Terre-Mère »⁹⁰ ou à dénoncer l'hypocrisie d'un double discours des dirigeants qui pointent du doigt les grands États pollueurs et les excès du capitalisme tout en exploitant leurs ressources fossiles au maximum. Devons-nous voir une imposture dans la position climatique de la Bolivie et du Venezuela ou, au contraire, leur reconnaître le plein droit d'exploiter leurs ressources naturelles comme le font les États souverains?

⁸⁸ Jessica Camille AGUIRRE et Elizabeth Sonia COOPER, *op. cit.*, p.241.

⁸⁹ Terisa E. TURNER, *op. cit.*, p.71.

⁹⁰ BLACK, Richard, « Climate: Fractures in the Lobby? », *BBC News*, [En ligne], 2011, <http://www.bbc.co.uk/news/science-environment-14219508> (Page consultée le 30 novembre 2011).

2.4 Des pistes de solutions au manque de coordination des initiatives de la société civile latino-américaine afin de résoudre les problèmes d'action collective dans le dossier climatique

" I say the debate is over. We know the science. We see the threat. And we know the time for action is now "91.

- Le gouverneur Arnold Schwarzenegger en 2005

L'actualité recèle d'illustrations des problèmes d'action collective dans la gouvernance climatique. L'entêtement des grandes puissances et des pays exportateurs de ressources naturelles à défendre en premier lieu leur intérêt national lors des négociations internationales mène inévitablement à une situation de coopération sous-optimale. Ces dysfonctionnements sont amplifiés par le conflit Nord-Sud et c'est à ce niveau précis que la société civile latino-américaine doit intervenir afin de redynamiser la coopération internationale. Les OSC du Sud doivent proposer des solutions aux problèmes d'action collective qui font stagner les négociations climatiques sous l'égide de l'ONU. Contrairement à ce que semblent croire certains négociateurs, l'enjeu lors des rencontres internationales sur le climat ne devrait pas consister à rechercher le consensus le moins contraignant pour l'ensemble des États souverains, mais bien à se projeter en 2030 en anticipant les souffrances qu'auront à subir les peuples comme ceux d'Amérique latine qui sont déjà affligés ou qui seront durement frappés par les conséquences du réchauffement climatique d'origine anthropique.

S'il fallait retenir un aspect positif quant à la tenue annuelle de négociations multilatérales, c'est que cette communication sur une base fréquente et prévisible contribue grandement à éviter que les États « désertent » automatiquement lorsque des conflits surgissent dans les jeux de pouvoir auxquels se livrent les négociateurs. Les négociations servent effectivement à paver la voie à la résolution des problèmes d'action collective en contribuant à bâtir un climat de confiance propice à la coopération. Cette coopération est fortement encouragée par les activistes et les professionnels issus de la société civile qui jouent un rôle de plus en plus prégnant dans la diplomatie climatique.

⁹¹ Terisa E. TURNER, *op. cit.*, p.87.

Plusieurs études semblent toutefois démontrer que l'environnement est un bien de luxe des pays du Nord, donc que les changements climatiques ne figurent pas forcément au chapitre des priorités des décideurs et des citoyens d'Amérique latine. Cela était peut-être vrai jadis pour les ONG latino-américaines qui sont en moyenne plus petites que d'importantes ONG du Nord comme Greenpeace ou les Amis de la Terre. Ces-dernières peuvent se permettre d'épouser des causes globales comme les changements climatiques et de tenter d'influencer les politiques publiques des grands États pollueurs⁹². Mais aujourd'hui, la société latino-américaine a bel et bien pris conscience de l'ampleur des conséquences des changements climatiques selon plusieurs sondages indiquant qu'environ 90% des Latino-américains nourrissent des inquiétudes sérieuses face aux changements climatiques et que cette région compte un des plus bas taux de « climatoscepticisme »⁹³ en raison des bouleversements des modes de vie engendrés par les changements climatiques.

En revanche, l'hypothèse voulant que les changements climatiques ne représentent pas une question urgente tend à être confirmée par d'autres sondages effectués dans la population argentine pour qui l'environnement ne figure pas au palmarès des dix enjeux les plus importants⁹⁴. En 2005, à peine une vingtaine de mouvements sociaux argentins menaient des activités reliées à l'environnement. Or, nous devons analyser l'influence de ces mouvements et non la faible quantité répertoriée. Les mouvements sociaux en Argentine ont en effet réalisé des gains surprenants dans la sphère environnementale tout en évoluant de façon autonome par rapport aux partis politiques, un legs des décennies de corruption qui ont effrité la confiance des citoyens envers leurs élus. Un aspect inusité des coalitions environnementales en Argentine réside d'ailleurs dans leur spontanéité et leur capacité à prendre de l'expansion rapidement. L'exemple le plus frappant est l'immense mouvement citoyen qui s'est mis en branle contre le rejet de contaminants par des

⁹² José Antonio PUPPIM DE OLIVEIRA, « The Implementation of Climate Change Related Policies at the Subnational Level: An Analysis of Three Countries », *Habitat international*, 33(3), 2009, p.258.

⁹³ MARTINS, Alejandra, « América Latina, "la menos escéptica sobre el cambio climático" », *BBC Mundo*, 16 novembre 2011, http://www.bbc.co.uk/mundo/noticias/2011/11/111115_clima_escepticismo_am.shtml (Page consultée le 18 novembre 2011).

⁹⁴ David V. CARRUTHERS, *Environmental Justice in Latin America*, Cambridge (UK), MIT Press, 2008, p.101.

usines de pâtes et papiers uruguayennes sur le fleuve Uruguay partagé. Les manifestations de la société civile argentine ont parfois atteint le nombre de 100 000 personnes, ce qui constitue le plus grand rassemblement à caractère environnemental de l'histoire du pays⁹⁵. Malgré que ce litige entre l'Argentine et l'Uruguay ait finalement été porté devant la Cour internationale de justice (CIJ), la classe politique est demeurée à la remorque de ces mouvements, voire carrément absente puisque son incompétence ou son refus de partager les préoccupations de la société civile étaient souvent mis en cause par les manifestants. C'est exactement ce qui s'est produit en 2000 lorsqu'une forte mobilisation dans le nord-ouest du pays est parvenue à sauvegarder le paysage et l'intégrité écologique de la Quebrada de Humahuaca, une zone inscrite au patrimoine commun de l'humanité de l'UNESCO, d'un projet de construction d'une ligne électrique de haut-voltage qui a finalement été abandonné par le gouvernement⁹⁶. Plus tard en 2003, des marches citoyennes et un référendum en Patagonie ont empêché l'exploitation à ciel ouvert d'une mine d'or et les dommages environnementaux qui en auraient découlé pour la communauté d'Esquel⁹⁷. Nous constatons à travers ces luttes que la norme véhiculée par la société civile voulant que l'intégrité écologique soit une valeur fondamentale partagée par plusieurs Argentins fait son chemin. Lorsqu'elle a accueilli la ronde de négociations de la CCNUCC à Buenos Aires, l'Argentine a d'ailleurs proposé de réduire volontairement ses émissions de GES bien qu'elle ne fasse pas partie de l'Annexe 1 de la CCNUCC⁹⁸.

Bien que ces mouvements sociaux ne soient pas tous directement reliés à l'enjeu climatique, nous pouvons néanmoins dénoter un intérêt grandissant de la société civile latino-américaine pour les questions environnementales, soit des enjeux souvent reliés de près à des questions de pauvreté ou de santé publique. D'autres mouvements sociaux de cette région ont d'ailleurs connu de vifs succès dernièrement grâce à une stratégie combative et à de vastes alliances qui prenaient souvent la forme de blocages de routes ou de manifestations violentes. À l'été 2011, des mouvements citoyens et

⁹⁵ David V. CARRUTHERS, *op. cit.*, p.114.

⁹⁶ *Ibid.*, p.105 à 108.

⁹⁷ *Ibid.*, p.108-109.

⁹⁸ Kathryn HOCHSTETLER, « After the Boomerang: Environmental Movements and Politics in the La Plata River Basin », *Global Environmental Politics*, 2(4), 2002, p.42.

indigènes au Pérou ont réussi à faire expulser une compagnie minière canadienne qui contribuait largement à la détérioration de l'environnement. En 2000, la société civile bolivienne avait réussi à annuler le contrat signé entre le gouvernement et la société américaine Bechtel qui avait privatisé les services d'eau à Cochabamba. En 2003, le gouvernement bolivien de Gonzalo Sanchez de Lozada a essuyé une autre défaite politique face à la société civile qui l'a forcé à renoncer à la privatisation du gaz bolivien⁹⁹.

La question que nous devons maintenant nous poser est la suivante : est-ce que les moyens plus radicaux – blocages de routes, affrontements avec les forces de l'ordre, etc. – employés lors de ces événements pourraient être employés dans la lutte contre les changements climatiques? Les chercheurs Jessica Camille Aguirre et Elizabeth Sonia Cooper du Centre pour la démocratie de Cochabamba en doutent, car les activistes climatiques en Amérique du Sud n'ont pas forcément les moyens d'exercer une pression comparable aux soulèvements massifs qui ont réussi à tordre le bras des autorités politiques à quelques reprises. En sus, la corrélation entre la détérioration de l'environnement, la dépossession nationale et la pauvreté n'est pas toujours aussi manifeste que dans le cas de la privatisation des services d'approvisionnement en eau à Cochabamba, alors que les prix de l'eau avaient bondi spontanément de 100% à 200% en avril 2000¹⁰⁰. Après ces troubles politiques mieux connus sous le nom de la « Guerre de l'eau », le gouvernement bolivien a mis sur pied une commission hybride rassemblant des institutions publiques et des ONG chargées de gérer conjointement de façon « intégrale, participative, équitable et soutenable l'eau qui est un bien commun nécessaire à la perpétuation de la vie »¹⁰¹. Bref, les changements climatiques peuvent mobiliser la population latino-américaine lorsque les effets sont manifestes sur la vie quotidienne et que les liens entre la destruction de l'environnement, l'insécurité

⁹⁹ Jessica Camille AGUIRRE et Elizabeth Sonia COOPER, *op. cit.*, p.243.

¹⁰⁰ Manuel DE LA FUENTE, « La guerre de l'eau à Cochabamba », dans Riccardo PETRELLA (sous la direction de), *L'eau Res Publica ou marchandise?*, Paris, La Dispute, 2003, p.112.

¹⁰¹ COMMISSION BOLIVIENNE POUR LA GESTION INTÉGRALE DE L'EAU, « Sobre nosotros », *Commission bolivienne pour la gestion intégrale de l'eau*, [En ligne], 2011, <http://aguabolivia.org/sobre-nosotros/> (Page consultée le 22 novembre 2011).

alimentaire, les mauvais rendements agricoles et la hausse de la pauvreté sont clairement établis par les mouvements sociaux.

Certes, il existe beaucoup d'ONG en Amérique latine. Celles-ci tentent tant bien que mal de prendre part à l'action mondiale d'adaptation et d'atténuation des coûts humains, naturels et économiques reliés aux changements climatiques. Par exemple, l'ONG bolivienne Lidema (Liga de defensa del medio ambiente ou Ligue de défense de l'environnement) a été mise sur pied en 1985 pour sensibiliser la population au réchauffement climatique et pour gérer des projets écologiques en partenariat avec d'autres ONG, entreprises et gouvernements du Nord. En vertu d'une entente contractuelle, l'ambassade suédoise en Bolivie finance présentement un Programme de réduction de la vulnérabilité des milieux de vie face aux changements climatiques. Ce partenariat a pour objectif principal d'« accroître le niveau de durabilité des milieux de vie en faisant la promotion de modèles de développement environnemental économiquement et socialement soutenables en intégrant un processus de dialogue des savoirs »¹⁰² (traduction de l'espagnol). Cet objectif s'inscrit évidemment dans une perspective de lutte contre la pauvreté – et indirectement de développement durable – étant donné que la Bolivie a un niveau de résilience plutôt bas face aux changements climatiques. À travers cette illustration d'« *empowerment* » - ou d'habilitation - des ONG latino-américaines grâce à un soutien financier, logistique et moral et un partage des connaissances avec le Nord, nous constatons que la société civile du Sud peut passer à l'action sur des enjeux environnementaux, particulièrement lorsqu'elle reçoit des appuis de la société civile du Nord.

Cet intérêt relativement récent de la société civile latino-américaine pour des questions environnementales se constate un peu partout dans les PED. D'ailleurs, la Conférence Rio+20 prévoit organiser des réunions portant sur l'économie verte dans un

¹⁰² LIDEMA, « Liga de defensa del medio ambiente », *Ligue de défense de l'environnement en Bolivie*, [En ligne], 2011, <http://lidema.org.bo/> (Page consultée le 9 novembre 2011).

contexte de développement durable et d'éradication de la pauvreté. En date du 1^{er} novembre 2011, il y a eu 490 soumissions de projets émanant de la société civile internationale qui ont été envoyées au secrétariat de la Conférence qui aura lieu en juin 2012¹⁰³. Ces statistiques sont fort révélatrices quant au rôle que la société civile globale entend jouer lors du plus grand événement international en 20 ans. Parmi les projets soumis, il y en a plusieurs qui proviennent de l'Amérique latine, dont celui du groupe « La vida en bici » (La vie en bicyclette) qui a soumis un document détaillant les vertus de vélo dans les milieux urbains en se basant sur des critères de durabilité et de participation citoyenne dans la lutte au réchauffement climatique¹⁰⁴. Il y a une autre soumission qui provient de la société civile cubaine qui fournit des recommandations concernant le renforcement du PNUE tout en intégrant une citation de Fidel Castro¹⁰⁵. Ce dernier exemple soulève toutefois la question délicate de l'indépendance de la société civile vis-à-vis des gouvernements qui ne respectent pas tous les standards démocratiques comme la liberté de presse et le droit à la dissidence politique. Nous pourrions transposer cette interrogation au cas chinois pour analyser dans quelle mesure les mouvements citoyens pourraient être tolérés par le pouvoir central, d'autant plus que la Chine demeure le premier pollueur au monde.

2.5 L'effet *boomerang* : les synergies entre ONG du Nord et du Sud

Nous ne devons donc pas nous leurrer sur l'amplitude du pouvoir de la société civile. Pour des raisons financières et politiques, les ONG ne peuvent évidemment évoluer à forces égales avec les États et les compagnies transnationales. C'est pourquoi les ONG concentrent leurs énergies sur la diffusion d'idées, de normes et de services de consultations auprès des États dans la diplomatie climatique. Dans d'autres circonstances, elles peuvent entamer des procédures judiciaires pour des enjeux environnementaux contre des corporations. Or, les ONG du Sud n'auraient jamais

¹⁰³ RIO+20 : CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, *Nations unies*, [En ligne], 2011, <http://www.uncsd2012.org/rio20/> (Page consultée le 10 novembre 2011).

¹⁰⁴ RIO+20 : CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, « La vida en bici », *Nations unies*, [En ligne], 2011, <http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?page=view&type=510&nr=575&menu=20> (Page consultée le 10 novembre 2011).

¹⁰⁵ RIO+20 : CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, « La sociedad civil cubana », [En ligne], 2011, <http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?page=view&type=510&nr=542&menu=20> (Page consultée le 9 novembre 2011).

connu la progression que nous leur connaissons aujourd'hui n'eût été du soutien des ONG du Nord qui possédaient déjà quelques décennies d'expérience de lutte dans le domaine environnemental. Il s'agit d'un phénomène que nous pouvons désigner comme l'effet *boomerang*, à savoir le choix d'ONG d'aller chercher des appuis à l'étranger afin de faire pression sur leur État à partir de l'extérieur¹⁰⁶. Ces transferts de connaissances permettent à la société civile latino-américaine d'exercer une influence accrue sur les décideurs publics.

Considérant que la plupart des ONG latino-américaines n'ont pas un intérêt, une aussi longue tradition et un bagage de connaissances scientifiques comparables à celles du Nord leur conférant une crédibilité pour intervenir régulièrement dans les négociations climatiques internationales, une stratégie qui a fait ses preuves consiste à favoriser des synergies entre ONG du Nord et du Sud. L'union fait la force et cela, les OSC en provenance d'Amérique latine l'ont assimilé en se joignant à de vastes partenariats qui augmentent leur influence auprès des autres acteurs de la diplomatie climatique. À cet égard, le réseau Réseau Action Climat International et l'organisme Care constituent de grandes fédérations internationales d'ONG qui disposent d'un poids bien supérieur à la somme de leurs constituantes. Cette collaboration leur permet de mettre de l'avant un discours rassembleur et une approche plus englobante dans la campagne mondiale de lutte aux changements climatiques. Le temps de parole étant limité lors des grandes réunions internationales qui portent exclusivement sur le climat, les ONG du Sud ont un avantage net à constituer des fronts communs plutôt qu'à contribuer à un éparpillement et à une régionalisation des positions défendues.

Beaucoup de luttes fructueuses en Amérique latine ont résulté de l'union des forces entre ONG du Nord et groupes écologistes du Sud, particulièrement des groupes autochtones. C'est ce qui s'est produit en 1994 dans l'Amazonie équatorienne alors que les confédérations indigènes pan-nationales Acción Ecológica, CONAIE et CONFENIAE ont reçu un appui massif d'ONG occidentales - dont Oxfam, Amazon Watch et de

¹⁰⁶ Kathryn HOCHSTETLER, *op. cit.*, p.35.

nombreux autres groupes religieux - pour former le Front de défense de l'Amazonie. Cette vaste coalition a connu un vif succès en organisant des marches, des débats publics pour démontrer le bien-fondé moral de leur campagne, des ateliers de formation dans des communautés rurales et en menant des procédures judiciaires contre des FMN comme Texaco accusées d'avoir contaminé des milieux naturels par l'exploitation pétrolière¹⁰⁷. Des gains en justice ont ensuite apporté des bénéfices non seulement pour les communautés paysannes affectées par l'exploitation des ressources naturelles et pour la biodiversité amazonienne, mais aussi pour le climat mondial en sensibilisant la population mondiale aux dangers de la déforestation tropicale qui constitue un facteur aggravant des changements climatiques. Un autre cas exemplaire de l'effet *boomerang* consiste en la formation de la coalition sud-américaine *Ríos vivos* qui rassemblait quelque 300 ONG de l'Argentine, de la Bolivie, de l'Uruguay, du Brésil, du Paraguay et d'autre pays industrialisés. Cette coalition était unie dans l'objectif de protéger les milieux naturels risquant d'être perturbés de façon significative par la construction d'une méga-autoroute hydraulique transnationale sur la rivière La Plata. La coalition transnationale a ultimement réussi à rallier l'opinion publique et à convaincre la Banque interaméricaine de développement de retirer son appui financier au projet en 1997¹⁰⁸. À travers ces deux études de cas, la stratégie du *boomerang* démontre sa pertinence et l'habileté des ONG du Nord à diffuser des normes de protection de l'environnement dans l'espace international.

Cela dit, les ONG latino-américaines qui évoluent dans la sphère environnementale ont connu une émergence récente étant donné que la région a souffert de plusieurs décennies de dictature au vingtième siècle. Les lois et institutions environnementales adoptées par les gouvernements d'Amérique latine, largement importées du Nord, n'ont vu le jour que dans les années 1980 et 1990 pour la plupart¹⁰⁹. Ce facteur historique justifie la nécessité pour la société civile latino-américaine de forger des alliances avec les ONG du Nord. Cela n'empêche toutefois pas l'Amérique latine de présenter une vision commune d'une société mondiale plus écologique, plus

¹⁰⁷ Edward F. FISCHER, *op. cit.*, p.73-74.

¹⁰⁸ Kathryn HOCHSTETLER, *op. cit.*, p.35-37.

¹⁰⁹ David V. CARRUTHERS, *op. cit.*, p.6.

équitable et plus durable pour renforcer la légitimité du discours global sur la justice climatique. Or, il est primordial pour certaines régions de progresser en matière de pluralisme politique et de développement d'une société civile distincte de l'État avant de pouvoir envisager de constituer un front commun dans la sphère environnementale.

2.6 L'influence réelle de la société civile dans les négociations climatiques internationales

"If you believe in something like a moral commitment to the global community and in getting people out of poverty, we must address these environmental problems"¹¹⁰.

- William Orme, porte parole de l'ONU

Depuis quelques décennies, les ONG bénéficient de plus en plus d'un appui moral de la part des populations du monde entier. Devant le déficit démocratique de certains États, corporations et OI comme les institutions de Bretton Woods par exemple, les citoyens accordent plus de confiance aux ONG qu'à leur gouvernement selon plusieurs études¹¹¹. Dans le cas des changements climatiques qui transcendent les frontières étatiques et dont les débuts remontent à environ 15 000 à 18 000 ans, les gouvernements pourraient s'en laver les mains en prétextant qu'ils ne sont pas directement responsables de ce dérèglement causé par l'homme sur une longue période. De là l'importance de la société civile qui prend en charge la délicate responsabilité transnationale de se porter à la défense des biens communs.

Chip Linder, organisateur du Forum global de Rio organisé par des ONG en 1992, le rappelle en décrivant cet événement comme « la première tentative internationale de démocratisation du processus décisionnel intergouvernemental »¹¹² grâce à la diplomatie exercée par des groupes issus de la société civile. Il ne fait donc pas de doute que les nombreux acteurs de la gouvernance climatique sont de plus en

¹¹⁰ NUWER, Rachel, « Climate Change Imperils Global Prosperity , U.N. Warns », *New York Times*, [En ligne], 2011, <http://green.blogs.nytimes.com/2011/11/02/climate-change-imperils-global-prosperity-u-n-warns/> (Page consultée le 3 novembre 2011).

¹¹¹ Felix Dodds dans Elisabeth CORELL et Michele BETSILL, *op. cit.*, p.viii.

¹¹² *Ibid.*, p.ix.

plus interdépendants et que les États souverains doivent se battre au quotidien pour conserver leur pouvoir décisionnel et répondre aux pressions constantes des membres de l'industrie et de la société civile. En ce sens, l'essor des acteurs non-étatiques fait en sorte que l'État dispose de moins de contrôle sur les relations internationales. À cet égard, la décision volontaire de certaines entreprises et de l'UE de créer un marché du carbone constitue une entorse considérable à la souveraineté étatique et illustre bien le phénomène de gouvernance globale. Cette nouvelle réalité modifie le rôle traditionnel de l'État en tant que bougie d'allumage des mutations dans les relations internationales et vient complexifier passablement un monde globalisé dans lequel les problèmes transnationaux font l'objet de l'attention d'une panoplie d'acteurs dont de nombreuses ONG qui se spécialisent uniquement sur l'enjeu des changements climatiques :

*Scholars of international environmental negotiations as well as practitioners face the daunting task of trying to understand what has become a multi-level involving diplomacy between and within states, between and within NGOs, and between NGOs and states at multiple levels of social organizations.*¹¹³

D'autre part, l'expertise des ONG est d'un apport précieux pour les décideurs publics dans la gouvernance environnementale internationale. La professionnalisation constante des ONGE qui accumulent de l'expérience au fil des conférences et maîtrisent ainsi de mieux en mieux le langage technique et les procédures des négociations multilatérales leur permet d'influencer avec plus d'efficacité le cours des négociations internationales¹¹⁴. Cette professionnalisation et institutionnalisation des ONGE confirme également la pertinence du paradigme constructiviste dans les relations internationales reliées aux négociations climatiques dans la mesure où les normes défendues par les ONG se fraient souvent un chemin jusque dans les textes finaux adoptés par les États. Ce faisant, les OSC deviennent des agents de transformation sociale en prenant part activement et régulièrement à la diplomatie climatique. En fait, elles exercent une forme de diplomatie non-gouvernementale qui s'avère très saine pour la démocratie et qui compense en partie pour les blocages occasionnés par l'opposition entre grandes puissances dans les négociations internationales. Ce rôle pour les acteurs non-étatiques ne peut vraisemblablement que prendre de l'ampleur à l'avenir compte tenu de ses

¹¹³ Elisabeth CORELL et Michele BETSILL, *op. cit.*, p.206.

¹¹⁴ *Ibid.*, p.39.

répercussions globalement positives en vue de la signature d'un nouvel accord contraignant sur le climat.

Quant au succès du Protocole de Montréal sur la couche d'ozone et du Protocole de Kyoto sur le climat dont il faut s'inspirer, Michelle Betsill en vient à la conclusion qu'à défaut d'avoir su influencer le texte final de Kyoto, les ONGE ont réussi à modeler le cours des négociations et ainsi à influencer modérément les signataires du traité¹¹⁵. Grâce à sa grille d'analyse du travail des ONG dans les négociations internationales sur le climat, la chercheuse détermine que les ONGE ont joué un rôle significatif lors de la Conférence de Kyoto en 1997. En vertu de son rôle proactif, la société civile, représentée par de grandes ONG influentes à Kyoto, a contribué à définir le problème climatique comme une crise environnementale urgente et, par le fait même, à faire pencher la balance en faveur de la signature d'un traité multilatéral après d'âpres négociations. Toutefois, nous devons relativiser la représentativité de cette société civile dite globale en précisant qu'il n'y avait qu'un quart des ONG qui provenaient du Sud à Kyoto¹¹⁶, ce qui est néanmoins un début pour une région qui commence à peine à s'intéresser aux enjeux climatiques. Cette réalité sous-tend la faible participation des OSC latino-américaines aux campagnes mondiales dédiées à l'environnement. Par contre, l'intérêt grandissant des ONG latino-américaines pour des sujets qui la concernent aussi directement que les changements climatiques les poussera sans doute à participer plus activement aux négociations multilatérales à venir. Il en va de la signature ou non d'un traité juridiquement contraignant qui pourrait guider l'action internationale face aux changements climatiques.

¹¹⁵ Elisabeth CORELL et Michele BETSILL, *op. cit.*, p.43-44.

¹¹⁶ *Ibid.*, p.46.

Conclusion

*"The most populous and wealthiest of the world face a moral challenge greater than colonialism or slavery. They are failing in that challenge. Men have lost reason in the fossil fuel economy... Inhabitants of small islands, have not agreed to be sacrificial lambs on the altar of the wealth of the rich"*¹¹⁷

- Lionel Hurst, ambassadeur d'Antigua et Barbuda aux Nations unies

« Il faut mener passionnément toutes les guerres perdues d'avance », philosophait l'écrivain Jean-Ederm Hallier. La croisade contre les changements climatiques peut de prime abord apparaître comme un combat moral désespéré, car « même si les émissions de GES diminuaient suffisamment pour stabiliser la concentration de ces gaz, le réchauffement anthropique et l'élévation du niveau de la mer se poursuivraient pendant des siècles en raison des échelles de temps propres aux processus et aux rétroactions climatiques »¹¹⁸. Il est effectivement difficile d'imaginer dans le contexte actuel que la communauté internationale réussira à atteindre l'objectif à long terme de 80% de réduction des GES, soit le seuil qui permettrait de dépasser le stade d'atténuation des changements climatiques. Pour ainsi dire, les efforts investis en vue d'une seconde phase d'engagements au Protocole de Kyoto ne visent présentement qu'à aider les peuples à s'adapter aux changements climatiques. Est-ce là un prétexte justifiant l'inertie internationale face aux changements climatiques? Les pays industrialisés et émergents peuvent-ils spéculer indéfiniment sur le sort de l'humanité en se renvoyant la balle sur la responsabilité pour les émissions de GES?

Face à ces tergiversations, la société civile porte sur ses épaules un immense mandat, à savoir la sensibilisation aux répercussions du réchauffement planétaire et la diffusion de normes, idées et connaissances scientifiques quant aux possibilités de remédier à cet enjeu global. Bien que les changements climatiques ne soient pas forcément un enjeu de premier ordre en Amérique latine en raison du sous-développement, les pays de cette région risquent fort bien d'être frappés de plein fouet par ce phénomène naturel. Ainsi, les ONG latino-américaines sont les mieux placées

¹¹⁷ Harriet BULKELEY et Peter NEWELL, *op. cit.*, p.36.

¹¹⁸ GIEC, *op. cit.*, p.72.

pour rendre compte du sort misérable qui est réservé aux populations du Sud si les grands émetteurs refusent de s'engager activement dans la lutte aux changements climatiques. La société civile doit donc entamer des démarches diplomatiques en prenant la parole dans les négociations internationales afin de convaincre la communauté internationale de la gravité des changements climatiques. Bien que plusieurs membres de la société civile n'aient pas été admis à l'intérieur des pavillons où les représentants d'États débattaient d'un éventuel accord à Copenhague en 2009, plusieurs ONG se sont révoltées en scandant : « Comment peuvent-ils décider en notre nom sans nous consulter? » (*How can they decide for us without us?*). En ce sens, les OSC du Sud se doivent d'incarner la voix des exclus et des PED marginalisés dans la diplomatie climatique présentement dominée par les économies industrialisées et émergentes.

À la lumière de mon essai, je dois donc valider mon hypothèse selon laquelle la société civile latino-américaine devra redoubler d'efforts pour surmonter les problèmes d'action collective et synchroniser son discours afin d'accroître son influence dans les enceintes multilatérales qui traitent de l'enjeu global des changements climatiques. Si elle parvenait à constituer un front uni, l'Amérique latine pourrait donner une forte impulsion à la coopération internationale et faire progresser les négociations climatiques. Or, la résolution de ces problèmes d'action collective ne passe pas forcément par des mécanismes de marché, car l'actualité foisonne de crises financières et économiques nous démontrant que ceux-ci ne fonctionnent pas exactement comme l'imaginent les tenants de l'école monétariste classique qui vantent les vertus des marchés autorégulateurs. Todd Sandler, expert en économie politique, soutient que les disciples d'Adam Smith ont tort dans la mesure où la recherche du bien-être individuel ne mène pas forcément, par la magie d'une main invisible, au bien commun de la société¹¹⁹. Le cas du climat – considéré comme un bien commun mondial dont la gestion pourrait être schématisée par la tragédie des communaux - l'illustre bien puisque les États cherchent d'abord à soutirer des gains relatifs des ententes internationales, ce qui rejette les externalités négatives sur l'ensemble de la communauté internationale,

¹¹⁹ Todd SANDLER, *Global Collective Action*, New York, Cambridge University Press, 2004, p.19.

particulièrement sur les États vulnérables aux changements climatiques. Des États comme la Bolivie, le Chili, et surtout l'Argentine qui a subi une sévère crise économique et financière en 2001 après que le gouvernement eût privatisé la plupart des services publics, peuvent témoigner des imperfections des marchés et ainsi prôner des innovations dans la lutte aux changements climatiques pour résoudre un problème qui résulte en grande partie de nos modes de consommation et de la structure du système économique.

Or, il y a moyen d'afficher un certain optimisme malgré la lourdeur de la tâche devant laquelle se trouvent les diplomates du climat. Il faut reconnaître que « l'élaboration d'une réponse mondiale face aux changements climatiques, l'adoption d'une panoplie de politiques nationales et la création d'un marché international du carbone et de mécanismes institutionnels sur lesquels pourront s'appuyer les efforts futurs d'atténuation »¹²⁰ représentent des signes encourageants. À défaut de parler d'une seule voix, la communauté internationale a pris acte de l'urgence des changements climatiques, puis elle s'engage dans des accords bilatéraux, des ententes régionales et des mesures multilatérales de réduction des GES afin d'y remédier. L'enjeu climatique est graduellement passé à la sphère des « *high politics* » en fonction de l'intérêt de plus en plus poussé des acteurs étatiques et non-étatiques pour les questions environnementales depuis les années 1970. Mais devons-nous attendre que cette urgence se transforme en crise à proprement parler pour voir des actions immédiates plus audacieuses et plus concertées, notamment de la part des pays industrialisés rassemblés au sein du G8 qui ont un devoir de leadership en vertu du principe de responsabilités communes mais différenciées enchâssé dans la CCNUCC? À cela, plusieurs auteurs optimistes rétorquent que le Protocole de Kyoto constitue l'accord mondial le plus important dans un domaine non-militaire depuis des lustres. Certes, mais il faut absolument prendre en compte la transposition des principes du Protocole et du développement durable dans le droit national des États signataires. Le rapport de 2007 du GIEC rappelle à ce sujet que « les mesures prises aux fins d'un développement plus durable peuvent accroître les capacités d'atténuation et

¹²⁰ GIEC, *op. cit.*, p.62.

d'adaptation, faire reculer les émissions et réduire la vulnérabilité, mais des obstacles peuvent s'opposer à leur mise en œuvre »¹²¹. Ces obstacles pourraient être surmontés en partie grâce à la valeur ajoutée que constitue la participation fidèle des acteurs de la société civile dans les forums consacrés aux changements climatiques. Ces OSC possèdent l'atout de ne pas avoir les mains liées par des impératifs d'intérêt national comme l'enseignent la théorie réaliste et le dilemme du prisonnier. La contribution technique, cognitive et normative des OSC aux débats internationaux devrait donc inciter les décideurs publics à dessiner dès maintenant les contours de l'après-Kyoto afin d'en reconduire les principes et à en corriger les défauts.

Jadis un des plus fervents défenseurs de l'environnement comme il l'a démontré à Rio en 1992, le Canada fait aujourd'hui piètre figure en matière de lutte au réchauffement climatique comme en témoigne le Prix Fossile « colossal » qu'il a reçu en 2011 pour son refus, à l'instar du Japon et de la Russie, de prendre part à une seconde phase d'engagements dans le cadre du Protocole de Kyoto. Après sa prise du pouvoir en 2006, un des premiers gestes du gouvernement Harper a consisté à abolir le financement de la branche canadienne du Réseau Action Climat qui gravite dans la diplomatie climatique depuis 1989. La malchance de cette ONG n'est pas le premier cas d'espèce. En effet, plusieurs OSC au Canada ont perdu leur financement public après avoir critiqué la position gouvernementale¹²². Plutôt que de cautionner le rôle accru de la société civile dans la gouvernance globale de l'environnement, le gouvernement actuel défend d'abord les intérêts des producteurs de pétrole et de gaz naturel en allouant de généreux crédits d'impôt à l'industrie des sables bitumineux, soit le principal émetteur de GES au pays. En outre, l'administration Harper refuse de s'embarquer dans tout projet multilatéral comme le Protocole de Kyoto qu'il a qualifié en 2002 de « complot socialiste » destiné à liquider l'argent et les emplois des pays riches¹²³. Bref, le contraste entre la position de ce dirigeant d'un État pollueur et

¹²¹ GIEC, *op. cit.*, p.70.

¹²² LEAHY, Stephen, « Canada Cuts Environment Spending », *The Guardian*, [En ligne], 2011, <http://www.guardian.co.uk/environment/2011/nov/09/canada-cuts-environment-spending> (Page consultée le 30 novembre 2011).

¹²³ Site internet de Canadian Broadcast Corporation, « Harper's Letter Dismisses Kyoto as a Socialist Scheme », [En ligne], 2011, <http://www.cbc.ca/news/canada/story/2007/01/30/harper-kyoto.html> (Page consultée le 18 novembre 2011).

l'idéalisme qui émane de l'Accord de Cochabamba ne pourrait être plus exacerbé. Certes, les États fédérés qui désirent entreprendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques peuvent se lancer dans cette entreprise paradiplomatique comme le fait le Québec jusqu'à un certain point en se distinguant de la position canadienne. Le premier ministre Jean Charest, qui avait fait preuve de leadership environnemental à la Conférence de Rio en 1992 alors qu'il faisait partie du cabinet Mulroney, a d'ailleurs rencontré Ban Ki-Moon en septembre 2009 pour discuter de la stratégie paradiplomatique d'États fédérés dans le dossier climatique. En l'absence de leadership fédéral, les provinces canadiennes peuvent prendre la relève, mais seulement dans le cadre de leurs compétences provinciales.

Pour leur part, les États d'Amérique latine peuvent et doivent influencer l'issue des négociations étant donné qu'ils seront aux premières loges pour subir les conséquences les plus significatives des changements climatiques selon les projections scientifiques. Avec l'Accord de Cochabamba, les membres de la société civile transnationale rassemblés à la Conférence des peuples ont lancé un message diamétralement opposé à la stratégie préconisée par la plupart des signataires de la CCNUCC qui est fondée sur le maintien d'une croissance économique mondiale assortie de moyens d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. En effet, bien que des États comme le Royaume-Uni - et particulièrement la ville de Londres - se démarquent en proposant des réductions de leurs émissions de GES de l'ordre de 20 à 80% d'ici 2050, la majorité des solutions que les pays du Nord mettent sur la table reposent sur des mécanismes de marché. Cette démarche ne remet pas en cause le bien-fondé du système capitaliste et déplaît manifestement aux signataires de l'Accord de Cochabamba. Les pays industrialisés et émergents devront donc consentir à des efforts additionnels, voire sacrifier certaines pratiques nuisibles comme le fait de dépendre autant des énergies fossiles. Rappelons-nous que les participants à la Conférence des peuples de Cochabamba se sont entendus pour réclamer entre autres choses une plus grande harmonie avec la nature, le respect des droits de la Terre-mère et la mise en place d'un Tribunal international de justice environnementale et climatique. Bref, ces revendications démontrent l'ampleur du clivage idéologique entre les deux

démarches. Nous ne devons alors guère nous étonner que les souhaits des signataires de l'Accord de Cochabamba soient absents des sujets abordés lors des négociations internationales comme celles de Durban. En effet, plusieurs pays comme la Bolivie et le Venezuela considèrent le marché comme une cause fondamentale du problème climatique.

Les pays réunis à Durban du 28 novembre au 9 décembre 2011 ont poursuivi leurs entretiens sur la « plus impérieuse révolution énergétique, industrielle et comportementale que l'humanité ait connue »¹²⁴, selon l'expression de Christiana Figueres, la secrétaire de la CCNUCC. Le but de la CdP17 consistait à trouver un terrain d'entente pour les quelque 16 000 personnes enregistrées, dont 7000 disposant le statut d'observateurs et 1500 journalistes, quant aux moyens d'endiguer la hausse des températures mondiale en-deçà de 2 degrés Celsius. Or, les États n'ont finalement réussi qu'à s'entendre sur une feuille de route devant mener à un accord contraignant entrant en vigueur en 2020 et à une prolongation du Protocole de Kyoto pour les États de l'Annexe 1 qui le désirent. Comme lors des CdP précédentes, nous avons vu les ONG s'organiser en réseaux afin d'accroître leur impact sur les décideurs et les inciter à s'engager à maintenir Kyoto en vie, car cet outil demeure le seul document contraignant multilatéral pour limiter les émissions de GES. Bien qu'il ne couvre que 30% des émissions mondiales en ne posant pas de contraintes aux pays émergents ni aux PED, Kyoto suscite l'admiration de la plupart des observateurs qui précisent toutefois que ce Protocole devra être renforcé pour atténuer les conséquences dont seront victimes les populations du Sud comme celle de l'Amérique latine. Nous sommes toutefois en droit de nous questionner si l'année 2015 consacrera la signature d'un nouveau traité sur le climat et sur l'année d'entrée en vigueur de ce nouvel outil. Est-ce que tous les grands émetteurs y souscriront en s'engageant à des réductions de leurs émissions peu importe leur situation économique ou leur responsabilité historique vis-à-vis du réchauffement planétaire d'origine anthropique?

¹²⁴ Site internet de Radio-Canada, « Les discussions sur les changements climatiques s'ouvrent lundi à Durban », [En ligne], 2011, <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/environnement/2011/11/27/001-durban-conference-climat.shtml> (Page consultée le 27 novembre 2011).

Au regard de ces défis de coopération internationale, les États ont-ils abdiqué devant l'ampleur du défi d'action collective qui se dresse devant eux? La société civile transnationale réussira-t-elle, ne serait-ce que partiellement, à modifier les rapports de force et à combler le vide diplomatique laissé par les États obstructionnistes dans les négociations internationales? Quoiqu'il en soit, les OSC ne peuvent être accusées de s'absenter des débats environnementaux sur le plan international. La quantité phénoménale de mémoires envoyés au Secrétariat de l'ONU en vue de la Conférence Rio+20 illustre bien le rôle qu'entendent occuper les acteurs non-étatiques dans les prochaines rencontres internationales consacrées aux enjeux environnementaux. Il y aura d'ailleurs quatre journées thématiques dédiées à la société civile à la Conférence Rio+20, soit du 16 au 19 juin 2012.

En conclusion, il est du devoir des ONG et gouvernements de l'Amérique latine de dénoncer l'« apartheid » climatique dans la mesure où les activités industrielles historiques du Nord menacent considérablement l'avenir du Sud. Bien que cet essai ait confirmé que la société civile ne soit qu'un joueur parmi d'autres dans la gouvernance globale de l'environnement et que les États souverains conservent jalousement leur pouvoir décisionnel lors des conférences sur les changements climatiques, il n'en demeure pas moins que les ONG assument toujours un rôle essentiel de contrepoids à l'influence des États pollueurs et des grandes corporations dans les négociations climatiques. Il est vrai que la CdP17 à Durban s'est soldée par des résultats décevants, mais la présence et l'expertise des ONG avant, pendant et après les négociations a certainement contribué à ne pas faire de ce rendez-vous international un échec total en mettant des thèmes comme la justice climatique à l'agenda. Après tout, les changements climatiques ne représentent plus seulement un enjeu environnemental, mais bien « l'enjeu de droits humains et de justice sociale de notre époque »¹²⁵.

¹²⁵ Naomi Klein dans Anders L. SANDBERG (sous la direction de), *Climate Change - Who's Carrying the Burden? The Chilly Climates of the Global Environmental Dilemma*, Ottawa, Canadian Centre for Policy Alternatives, 2010, p.62.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages spécialisés, monographies et thèses

ARBOUR, Jean-Maurice et Sophie LAVALLÉE, *Droit international de l'environnement*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2006.

AUDET, François, Marie-Ève DESROSIERS et Stéphane ROUSSEL (sous la direction de), *L'aide canadienne au développement*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008.

BARBIER, Edward B., *A Global Green New Deal: Rethinking the Economic Recovery*, New York, Cambridge University Press, 2010.

BATISTELLA, Dario, *Théorie des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

BULKELEY, Harriet et Peter NEWELL, *Global Institutions: Governing Climate Change*, London (New York), Routledge, 2010.

BURROUGHS, Williams J., *Climate Change: A Multidisciplinary Approach*, New York, Cambridge University Press, 2001

CARRUTHERS, David V., *Environmental Justice in Latin America*, Cambridge (UK), MIT Press, 2008.

COMPSTON, Hugh, *Climate Change and Political Strategy*, London (New York), Routledge, 2010.

CORELL, Elisabeth et Michele BETSILL, *NGO Diplomacy: The Influence of Nongovernmental Organizations in International Environmental Negotiations*, Cambridge (Massachusetts), MIT Press, 2008.

FERMANN, Gunnar (sous la direction de), *International Politics of Climate Change: Key Issues and Critical Actors*, Oslo, Scandinavian University Press, 1997.

FISCHER, Edward F., *Indigenous Peoples, Civil Society, and the Neoliberal State in Latin America*, New York, Berghahn Books, 2009.

GEMENNE, François, *Géopolitique du changement climatique*, Paris, Armand Colin, 2009.

GRIFFIN, James M., *Global Climate Change: The Science, Economics and Politics*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2003.

GUAY, Louis, Laval DOUCET, Luc BOUTHILLIER et Guy DEBAILLEUL (sous la direction de), *Les enjeux et les défis du développement durable : Connaître, décider, agir*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004.

HAAS, Peter M. (sous la direction de), *International Environmental Governance*, Burlington, Ashgate, 2008.

HARRISON, Kathryn et Lisa McIntosh SUNDSTROM, (sous la direction de), *Global Commons, Domestic Decisions: The Comparative Politics of Climate Change*, Cambridge, MIT Press, 2010.

HOFFMANN, Matthew J., *Climate governance at the Crossroads: Experimenting with a Global Response after Kyoto*, New York, Oxford University Press, 2011.

KISS, Alexandre, *Droit international de l'environnement*, Paris, Pedone, 1989.

KRONIK, Jacob, *Indigenous Peoples and Climate Change in Latin America and the Caribbean*, Washington D.C., Banque mondiale, 2010.

LANGHORNE, Richard, *The Essentials of Global Politics*, New York, Oxford University Press, 2006.

LE PRESTRE, Philippe (sous la direction de), *Vingt ans après: Rio et l'avant-goût de l'avenir*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011.

MACE, Gordon et François Pétry, *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000.

MALJEAN-DUBOIS, Sandrine, *La diplomatie climatique: Enjeux d'un régime international du climat*, Paris, Éditions A. Pedone, 2010.

MALONE, Elizabeth L., *Debating Climate Change: Pathway through Argument to Agreement*, London (Virginie), Earthscan, 2009.

NORHAUS, William, *A Question of Balance: Weighing the Options on Global Warming Policies*, New Haven (Connecticut), Yale University Press, 2008.

OBERTHÜR, Sebastian et Hermann E. OTT, *The Kyoto Protocol: International Climate Policy for the 21st Century*, New York, Springer, 1999.

OSTROM, Elinor, Amy R. Poteete et Marco A. Janssen, *Working Together: Collective Action, the Commons and Multiple Methods in Practice*, New Jersey, Princeton University Press, 2010.

OSTROM, Elinor, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, New York, Cambridge University Press, 1990.

OSTROM, Elinor, *Gouvernance des biens communs: Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, Éditions de Boeck, 2010.

PAQUIN, Stéphane, *Paradiplomatie et relations internationales: Théorie des stratégies internationales des régions face à la mondialisation*, New York, Peter Lang, 2004.

PETRELLA, Riccardo (sous la direction de), *L'eau Res Publica ou marchandise?*, Paris, La Dispute, 2003.

POOLEY, Eric, *The Climate War: True Believers, Powerbrokers, and the Fight to Save the Earth*, New York, Hyperion, 2010.

RABE, Barry G. (sous la direction de), *Greenhouse Governance: Addressing Climate Change in America*, Washington D.C., Brookings Institute Press, 2010.

SANDBERG, Anders L. (sous la direction de), *Climate Change - Who's Carrying the Burden? The Chilly Climates of the Global Environmental Dilemma*, Ottawa, Canadian Centre for Policy Alternatives, 2010.

SANDLER, Todd, *Global Collective Action*, New York, Cambridge University Press, 2004.

SANDS, Philippe, *Principles of International Environmental Law*, New York, Cambridge University Press, 2003.

SANNI YAYA, Hachimi et Mohammed BEHNASSI (sous la direction de), *Changement climatique, crise énergétique et insécurité alimentaire : Le monde en quête d'un visage*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011.

SEGOVIA-KUENY, Sandrine, *Enjeux du changement climatique*, St-Denis-La Plaine, AFNOR Éditions, 2009.

SELIN, Henry et Stacy VANDEVEER (sous la direction de), *Changing Climates in North American Politics: Institutions, Policymaking, and Multilevel Governance*, Cambridge, MIT Press, 2009.

SIMMS, Andrew, *Up in Smoke? Latin America and the Caribbean: The Threat from Climate Change to the Environment and Human Development*, London, New Economics Foundation, 2006.

STERN, Nicholas, *The Economics of Climate Change: The Stern Review*, Cambridge (UK), Cambridge University Press, 2007.

TIROLE, Jean, *Politique climatique : Une nouvelle architecture internationale*, Paris, La Documentation française, 2009.

TORRE, Augusto de la, *Low Carbon, High Growth*, Washington D.C., Banque mondiale, 2009.

TORRE, Augusto de la, *Low-Carbon Development : Latin American Responses to Climate Change*, Washington D.C., Banque mondiale, 2010.

VERNER, Dorte, *Reducing Poverty, Protecting Livelihoods, and Building Assets in a Changing Climate*, Washington D.C., Banque mondiale, 2010.

VEYRET, Yvette (sous la direction de), *Dictionnaire de l'environnement*, Paris, Armand Colin, 2007.

2. Documents officiels

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Accord de Copenhague*, 18 décembre 2009, Draft Decision -/CP15, [En ligne], <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/fre/11a01f.pdf> (Page consultée le 3 décembre 2011).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Action 21/Agenda 21*, 13 juin 1992, U.N. Doc. A/CONF.151/26, [En ligne], http://www.agora21.org/rio92/A21_html/A21_1.html (Page consultée le 1er décembre 2011).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)*, 29 mai 1992, 1771 R.T.N.U. 107 (entrée en vigueur : 21 mars 1994), [En ligne], <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf> (Page consultée le 1er décembre 2011).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, 11 décembre 1997, 2302 R.T.N.U. 107 (entrée en vigueur : 16 février 2005).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Groupe d'experts intergouvernemental de l'ONU sur l'évolution du climat (GIEC), *Changements climatiques 2007 -- Rapport de synthèse*, [En ligne], <http://www.ipcc.ch> (Page consultée le 3 septembre 2011).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro*, 13 juin 1992, Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Doc off NU, Doc NU A/CONF.151/26/Rev.1 (Vol I).

3. Périodiques spécialisés et articles dans ouvrages collectifs

AGUIRRE, Jessica Camille et Elizabeth Sonia COOPER, « Evo Morales, Climate Change and the Paradoxes of a Social-Movement Presidency », *Latin American Perspectives*, 37(238), 2010: 238-244.

AYRES, Jeffrey M., « Civil Society Participation in Canadian Foreign Policy: Expanded Consultation in the Chrétien Years », dans Patrick JAMES, Nelson MICHAUD et Marc J.

O'REILLY (sous la direction de), *Handbook of Canadian Foreign Policy*, Lanham, Lexington Books, 2006: 491-512.

BACHRAM, Heidi, « Fraude et colonialisme : Le nouveau commerce des gaz à effet de serre », *Changements climatique: Impasses et perspectives*, 13(2), 2006 : 163-184.

BETSILL, Michele M. et Elisabeth CORELL, « NGO Influence in International Environmental Negotiations: A Framework for Analysis », *Global Environmental Politics*, 1(4), 2001: 65-85.

BETSILL, Michele M. et Elisabeth CORELL, « A Comparative Look at NGO Influence in International Environmental Negotiations: Desertification and Climate Change », *Global Environmental Politics*, 1(4), 2001: 86 à 107.

CHRISTOFF, Peter, « Cold Climate in Copenhagen: China and the United States at COP15 », *Environmental Politics*, 19(4), 2010: 637-656.

EATMON, Thomas D. « Paradiplomacy and Climate Change: American States as Actors in Global Climate Governance », *Journal of Natural Resources Policy Research*, 1(2), 2009: 153-165.

FRIEDMAN, Elisabeth Jay, Kathryn HOCHSTETLER, Ann Marie CLARK, « Sovereign Limits and Regional Opportunities for Global Civil Society in Latin America », *Latin American Research Review*, 36(3), 2001: 7-32.

FRIEDMAN, Elisabeth Jay, Kathryn HOCHSTETLER, « Can Civil Society Organizations Solve the Crisis of Partisan Representation in Latin America? », *Latin American Politics and Society*, 50(2), 2008: 1-32.

HALE, Stephen, « The New Politics of Climate Change: Why We Are Failing and How We Will Succeed », *Environmental Politics*, 19(2), 2010: 255-275.

HARDIN, Garrett, « The Tragedy of the Commons », *Science*, 162(3859), 1968: 1243-1248.

HARRIS, Paul G., « Introduction: The Glacial Politics of Climate Change », *Cambridge Review of International Affairs*, 21(4), 2008: 455-464.

HARRIS, Paul G., « Assessing Climate Change: International Cooperation and Predictions of Environmental Change », *Politics*, 21(1), 2001: 11-22.

HOCHSTETLER, Kathryn, « After the Boomerang: Environmental Movements and Politics in the La Plata River Basin », *Global Environmental Politics*, 2(4), 2002: 35-57.

IATI, Iati, « The Potential of Civil Society in Climate Change Adaptation Strategies », *Political Science*, 60(19), 2008: 19-30.

LAYFIELD, David, « International Policy on Climate Change: After Kyoto, What Next? », *Environmental Politics*, 19(4), 2010: 657-661.

MORAVCSIK, Andrew, « Taking Preferences Seriously: A Liberal Theory of International Politics », *International Organizations*, 51(4), 1997: 513-553.

NEWELL, Peter, « Civil Society, Corporate Accountability and the Politics of Climate Change », *Global Environmental Politics*, 8(3), 2008: 122-153.

NHAMO, Godwell, « Co-Leadership in Climate Change: An agenda to 2013 and Beyond », *Politikon*, 36(3), 2009: 463-480.

PATERSON, Matthew et Michael GRUBB, « The International Politics of Climate Change », *International Affairs*, 68(2), 1992: 293-310.

PÈNE, Cédric, « De Doha à Copenhague : Le crépuscule des négociations multilatérales? », *Politique étrangère*, 2, 2010 : 325-339.

PUPPIM DE OLIVEIRA, José-Antonio, « The Implementation of Climate Change Related Policies at the Subnational Level: An Analysis of Three Countries », *Habitat international*, 33(3), 2009: 253-259.

RUHL, John B., « Climate Change Adaptation and the Structural Transformation of Environmental Law », *Florida State University Law Journal*, 40(363), 2010: 363-378.

SHANDRA, John M., Bruce LONDON, Owen P. WHOOLEY, John B. WILLIAMSON, « International Nongovernmental Organizations and Carbon Dioxide Emissions in the Developing World: A Quantitative, Cross-National Analysis », *Sociological Inquiry*, 74(4), 2004: 520-545.

SINDEN, Amy, « Climate Change and Human Rights », *Journal of Land, Resources and Environmental Law*, 27(1), 2003: 255-271.

SMITH, Harry, « Costa Rica's Triangle of Solidarity: Can Government-Led Spaces for Negotiation Enhance the Involvement of Civil Society in Governance? », *Environment and Urbanization*, 16(1), 2004: 63-78.

TURNER, Terisa E., « From Cochabamba, A New Internationale and Manifesto for Mother Earth », *Capitalism Nature Socialism*, 21(3), 2010: 56-74.

TURNER, Terisa E., « System Change not Climate Change: Has a New Social Formation Emerged at the Kyoto II Climate Change Talks in Copenhagen? », *Capitalism Nature Socialism*, 21(1), 2010: 8-12.

TURPENNY, John, « Will We Ever Manage to Deal with Climate Change? », *Environmental Politics*, 18(4), 2009: 633-637.

WAPNER, Paul, « Politics Beyond the State: Environmental Activism and World Civic Politics », *World Politics*, 47(3), 1995: 311-340.

4. Autres périodiques (quotidiens, hebdomadaires)

Frédéric BACK, « Plantez des arbres! », *La Presse*, 5 novembre 2011, Cahier Enjeux, p.2.

Louis-Gilles FRANCOEUR, « Climat : Où est l'aide promise? », *Le Devoir*, 12 septembre 2011, Cahier A., p.2.

Louis-Gilles FRANCOEUR, « Une facture salée pour le Canada : Si Ottawa n'agit pas, le coût des changements climatiques pourrait passer de cinq milliards par année en 2020 à plus de 21 milliards par année en 2050 », *Le Devoir*, 29 septembre 2011, Cahier A., p.3.

5. Sources internet

BLACK, Richard, « Climate: Fractures in the Lobby? », *BBC News*, [En ligne], 2011, <http://www.bbc.co.uk/news/science-environment-14219508> (Page consultée le 30 novembre 2011).

CANADIAN BROADCAST CORPORATION (CBC), « Harper's Letter Dismisses Kyoto as a Socialist Scheme », *CBC*, [En ligne], 2007, <http://www.cbc.ca/news/canada/story/2007/01/30/harper-kyoto.html> (Page consultée le 18 novembre 2011).

CARDINAL, François, « Le *Climategate*, un réel scandale? », *La Presse*, 27 novembre 2009, [En ligne], 2009, <http://www.cyberpresse.ca/chroniqueurs/francois-cardinal/200911/27/01-925730-le-climategate-un-reel-scandale.php> (Page consultée le 31 octobre 2011).

CASS, Loren R., « The Politics of Climate Change », *International Studies Encyclopedia*, [En ligne], 2011, <http://ariane.ulaval.ca/cgi-bin/recherche.cgi?qu=a1917243> (Page consultée le 13 novembre 2011).

CLIMATE ACTION NETWORK, « About Us », *Climate Action Network*, [En ligne], 2011, <http://climatenetwork.org/about/about-can> (Page consultée le 1er novembre 2011).

COMMISSION BOLIVIENNE POUR LA GESTION INTÉGRALE DE L'EAU, « Sobre nosotros », *Commission bolivienne pour la gestion intégrale de l'eau*, [En ligne], 2011, <http://aguabolivia.org/sobre-nosotros/> (Page consultée le 22 novembre 2011).

LEAHY, Stephen, « Canada Cuts Environment Spending », *The Guardian*, [En ligne], 2011, <http://www.guardian.co.uk/environment/2011/nov/09/canada-cuts-environment-spending> (Page consultée le 30 novembre 2011).

LEGAL RESPONSE INITIATIVE, *Legal Response Initiative*, [En ligne], 2011, <http://legalresponseinitiative.org/> (Page consultée le 9 décembre 2011).

LIDEMA, « Liga de defensa del medio ambiente », *Ligue de défense de l'environnement en Bolivie*, [En ligne], 2011, <http://lidema.org.bo/> (Page consultée le 9 novembre 2011).

MARTINS, Alejandra, « América Latina, " la menos escéptica sobre el cambio climático " », *BBC Mundo*, [En ligne], 2011, http://www.bbc.co.uk/mundo/noticias/2011/11/111115_clima_escepticismo_am.shtml (Page consultée le 18 novembre 2011).

NUWER, Rachel, « Climate Change Imperils Global Prosperity , U.N. Warns », *New York Times*, [En ligne], 2011, <http://green.blogs.nytimes.com/2011/11/02/climate-change-imperils-global-prosperity-u-n-warns/> (Page consultée le 3 novembre 2011).

PARDY, Bruce, « You Say, She Says: A Conversation about Climate Change », *The Kingston Whig Standard*, [En ligne], 2007, <http://law.queensu.ca/facultyAndStaff/facultyDirectory/pardy/selectedPublications/pardyYouSaySheSays.pdf> (Page consultée le 3 novembre 2011).

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL, « Farmers Abandon Land as Drought Spreads Hunger », *Programme alimentaire mondial*, [En ligne], 2010, <http://www.wfp.org/stories/drought-bolivia-drives-farmers-their-fields> (Page consultée le 13 novembre 2011).

RADIO-CANADA, « Les discussions sur les changements climatiques s'ouvrent lundi à Durban », *Radio-Canada*, [En ligne], 2011, <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/environnement/2011/11/27/001-durban-conference-climat.shtml> (Page consultée le 27 novembre 2011).

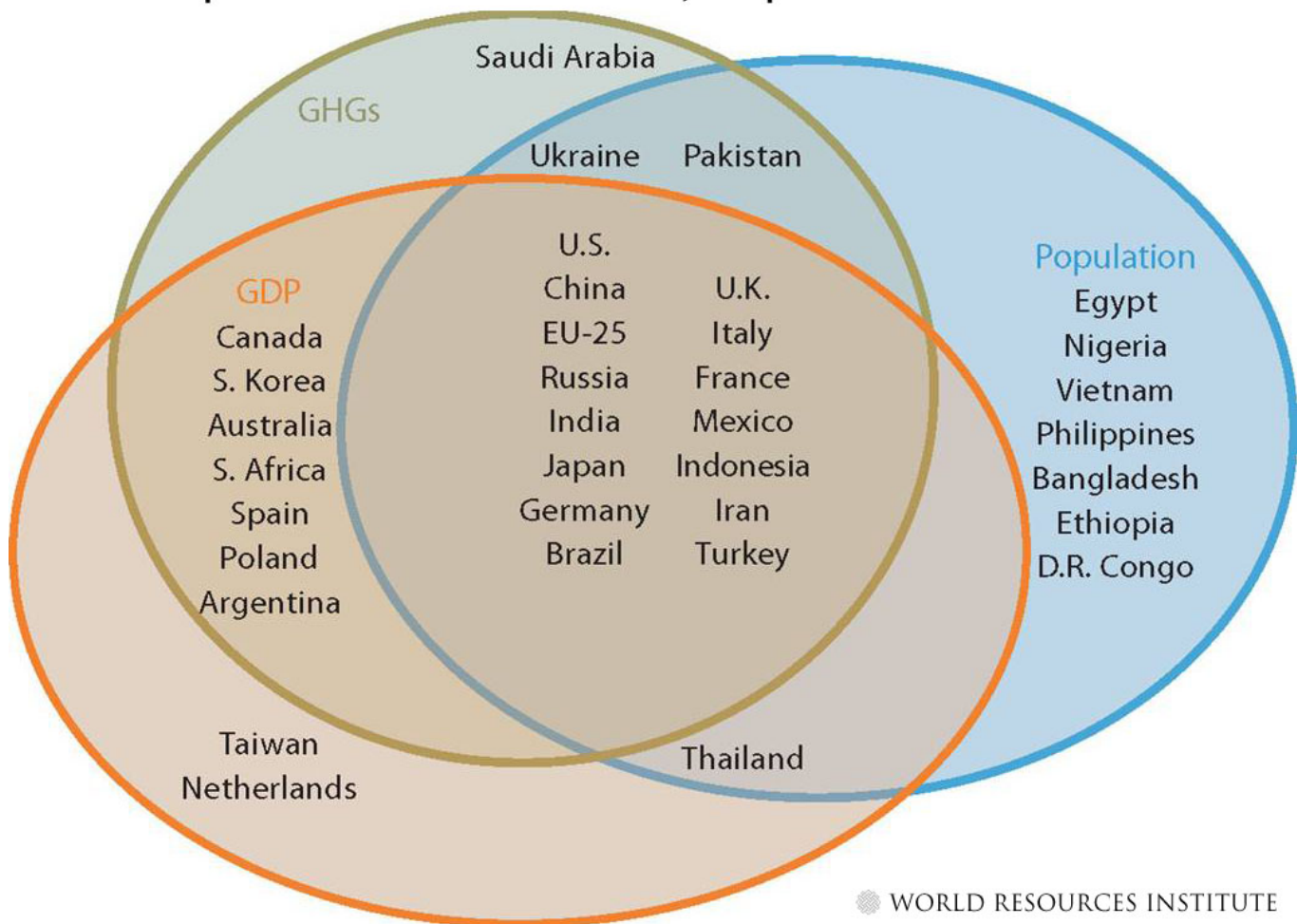
RIO+20 : CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, « La vida en bici », *Nations unies*, [En ligne], 2011, <http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?page=view&type=510&nr=575&menu=20> (Page consultée le 10 novembre 2011).

RIO+20 : CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, « La sociedad civil cubana », *Nations unies*, [En ligne], 2011, <http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?page=view&type=510&nr=542&menu=20> (Page consultée le 10 novembre 2011).

WORLD RESOURCES INSTITUTE, « Climate Analysis Indicators Tool », *World Resources Institute*, [En ligne], 2011, <http://cait.wri.org/> (Page consultée le 28 octobre 2011).

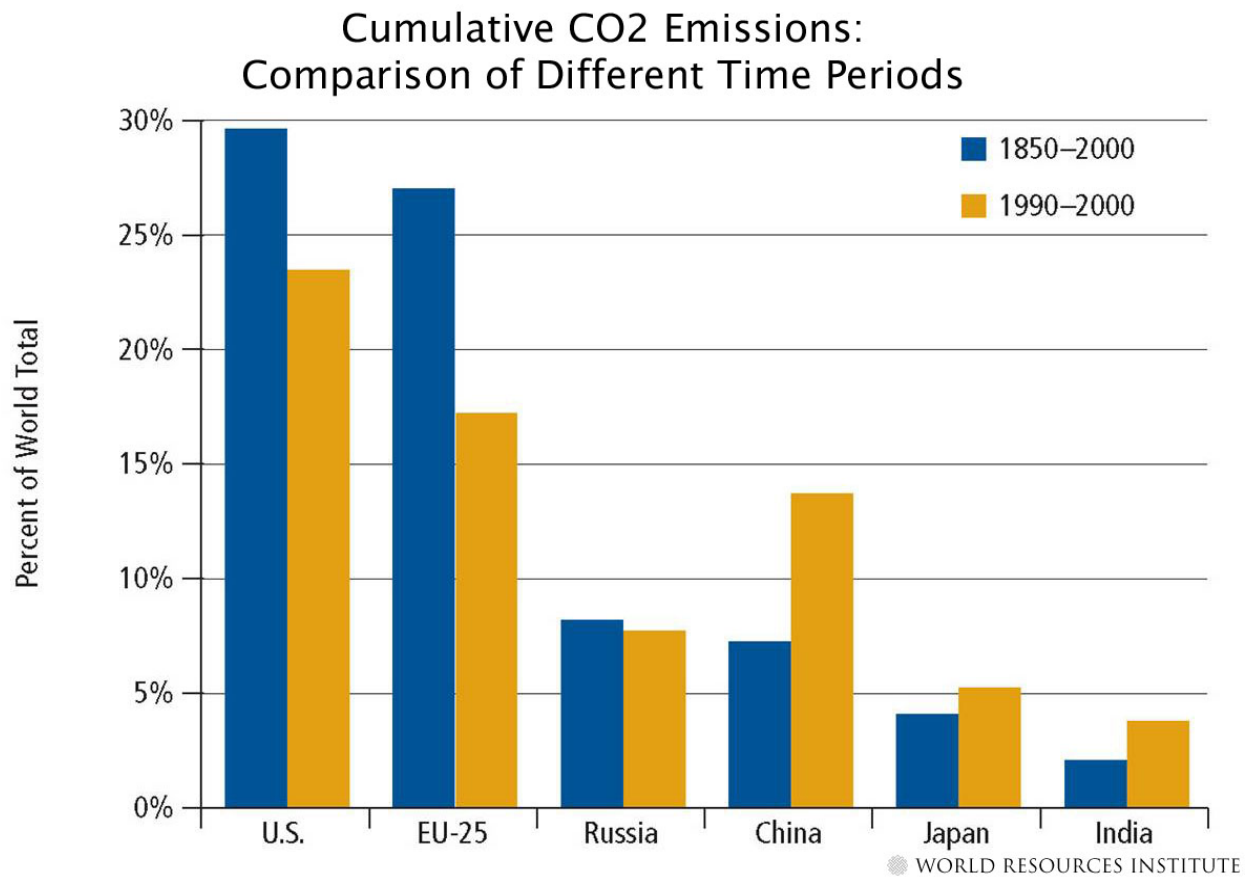
ANNEXE A

Top 25: GHG Emissions, Population and GDP



Source: Climate Analysis Indicators Tool du World Resources Institute

ANNEXE B



Source: Climate Analysis Indicators Tool du World Resources Institute